LUNDI 20 MARS 1916 (Edition P. L. G.) N° 487 — 10 CENTIMES LE NUMERO — 32me ANNEE. — N° 79

LE MESSAGER DE BRUXELLES

ABONNEMENTS { BRUXELLES ET PROVINCE fr. 3.00 par trimestre fr. 1.30 par mois
Les abonnements prennent cours le 1er de chaque mois
On s'abonne dans tous les bureaux de poste du pays.

Directeur : FLORENT DELMOTTE — Rédacteur en chef : CHARLES DESBONNETS

Administration et Rédaction : 45, rue du Marché-aux-Poulets, 45. BRUXELLES

PUBLICITE (Consulter notre tarif en dernière page)

L'Intérêt ET l'Intérêt Moratoire

L'intérêt est la somme que l'on paie pour la jouissance d'un capital pendant un temps déterminé, ou si on veut c'est le profit que l'on retire de l'argent prêté ou dû.

L'intérêt moratoire est un dédommagement accordé à un créancier du chef de retard subi dans la liquidation d'un compte.

Le prêt d'argent à intérêt, d'abord défendu, puis autorisé par le droit romain, fut absolument interdit par les canons de l'Eglise catholique et par les ordonnances des rois de France, en vertu d'une interprétation de quelques versets des prophètes juifs.

Jusqu'à la révolution, le prêt à intérêt a été traité d'usure et puni comme un crime. « L'usure n'est pas seulement illicite, disait Domat, elle est un crime; il n'y a point de cas où elle soit licite; toute convention ou commerce d'intérêt d'un prêt, quelque prétexte qu'on y donne pour le pallier, est une usure criminelle, très sainement condamnée par les lois civiles et celles de l'Eglise, et très justement punie par les ordonnances».

Cependant des économistes distingués ont exprimé l'opinion que la limitation de l'intérêt conventionnel, est complètement opposée à la liberté des transactions et à tous les principes sur lesquels reposent les sociétés libres. On prétend que partout ou cette restriction a été imposée, elle a nécessairement entravé le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. L'argent, dit-on, n'est autre chose qu'une marchandise dont l'estimation et le transport sont extrêmement faciles. On en conclut que rien ne doit s'opposer à ce qu'il puisse être prêté ou loué, comme tout autre objet, aux conditions arrêtées entre l'emprunteur et le prêteur. Les capitaux sont ainsi que toute les valeurs, soumis à la loi inéluctable de l'offre et de la demande qui seule détermine les cours.

La liberté du taux de l'intérêt fut proclamée dans certains pays, mais les tendances socialistes en eurent raison et la limitation du taux de l'intérêt fût rétablie. Et avec raison semble-t-il, car il ne faut pas confondre la liberté avec la licence..., l'intérêt avec l'usure...

En ce qui concerne, l'intérêt moratoire à ajouter au principal des créances comprises dans le moratorium dont la liquidation partielle a commencé, repose-t-il sur une base équitable, étant donné les circonstances graves qui avaient mis le gouvernement dans l'obligation de décréter la mesure dont il est la conséquence ?

Selon nous la question doit être résolue dans le sens de la négative. En effet, l'essence de l'équité est une disposition de faire à chacun part égale, à reconnaître avec impartialité, le droit de chacun. Mais toutes les classes de la société ne sont-elles pas éprouvées? Ne souffrent-elles pas de l'état actuel des chose? La ruine n'attend-t-elle pas tout le monde ?C'est pour tous qu'existe le préjudice, le dommage. A supposer qu'il faille accorder un dédommagement, mais tout le monde pourrait donc y prétendre. Dès lors, ne serait-il pas mique de permettre à des citoyens de profiter de dispositions légales prises hâtivement et sans réflexion, pour s'enrichir des dépouilles de leurs frères. Car il convient de ne pas le perdre de vue, actuellement déjà l'intérêt moratoire « couru » a pour conséquence une majoration du principal de la dette de 10 p. c. environ.

Les créanciers auront, espérons-le, spontanément l'élan patriotique que l'on attend d'eux en ayant ce beau geste de générosité : la suppression de l'intérêt moratoire. ARGUS.

Le Naufrage du SS. "Tubantia"

A propos de la perte du vapeur hollandais « Tubantia » dans la Mer du Nord, l'agence Wolff publie le communiqué suivant de l'Amirauté allemande :

«Comme suite à la communication officielle du département hollandais de la Marine relativement à la perte du SS. « Tubantia » et d'après laquelle, suivant la déposition faite sous serment par le 1er officier, le 4e officier et la vigie du bord, le sillage d'une torpille aurait été distinctement aperçu, il est établi qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un sous-marin allemand. Comme l'endroit où le « Tubantia » a coulé se trouve à moins de 30 milles marins de la côte hollandaise, soit dans la zone annoncée comme non dangereuse pour la navigation par la communication du 4 février 1915, il s'ensuit également qu'aucune mine allemande n'a été posée dans cette zone. »

DEPECHES DIVERSES

LE PRINCE-HERITIER DE SERBIE

Le prince-héritier de Serbie est arrivé jeudi à Rome. Il a été reçu par MM. Salandra, Sonnino et Pasjits, après quoi il s'est rendu au Quirinal.

LA REVOLTE EN CHINE

L'agence Reuter mande de Hongkong que la province chinoise de Kwang Si a déclaré son indépendance

COMMUNIQUÉS

ALLEMAND

Berlin, 19 mars. (Communiqué de midi.)

Théâtre de la guerre à l'Ouest

Au nord-est de Vermelles (au sud du canal de La Bassée), après des préparatifs actifs de notre artillerie et cinq explosions de mines accompagnées de succès, nous avons repris aux Anglais de petits avantages obtenus par eux le 2 mars, au cours de combats de mines. De la garnison ennemie, ensevelie pour la plus grande partie, nous avons fait 330 survivants prisonniers. Des contre-attaques ont échoué. La ville de Lens a subi de nouveau un violent feu de l'artillerie anglaise. Tandis que la journée d'hier s'est passée également sans événements particuliers sur la rive gauche de la Meuse, des tentatives d'attaques prononcées par les Français ce matin contre le Mort-Homme et à l'est de celui-ci, furent étouffées dès le début. Sur l'aile droite, l'activité de l'artillerie se haussa par intermittence à une intensité considérable. Simultanement des combats de corps à corps se sont engagés en plusieurs endroits au sud du fort de Douaumont et à l'ouest du village de Vaux au sujet de quelques installations de défense, ces combats ne sont pas encore terminés. De la position abandonnée par nous le 4 mars aux Français près de la maison forestière de Teaville (au nord-est de Badonvillers), les Français ont été chassés de nouveau hier par un détachement allemand. Après la destruction des abris ennemis et en amenant 41 prisonniers, nos soldats sont rentrés dans nos tranchées. De part et d'autre, l'activité de reconnaissance et d'attaque des aviateurs a été très animée. Nos avions ont attaqué les installations de chemin de fer sur les lignes Clermont-Verdun et Spinal-Tur-Vesoul, ainsi qu'au sud de Dijon. Par le lancement de bombes ennemies sur Metz, trois civils ont été blessés. D'une escadrille française qui a survolé Mulhouse et Habstein, quatre avions ont été abattus dans un combat aérien dans le voisinage immédiat de Mulhouse. Les occupants sont morts. A Mulhouse, 7 morts et 13 blessés, parmi la population, furent victimes de cette attaque ; à Habshein, un soldat a été tué.

Théâtre de la guerre à l'Est

Les attaques russes prévues ont débuté avec grande violence sur le front Dryzwjaty, lac de Postawy et des deux côtés du lac de Narosz. L'ennemi a été repoussé dans tous les endroits nettement en subissant des pertes extrêmement élevées. Devant nos positions des deux côtés du lac de Narocka, seule, 9,270 Russes tombés ont été comptés. Nos propres pertes sont très minimes. Au sud du lac de Wysznlew il n'y a eu que des combats d'artillerie qui se sont accrus en intensité.

Dans les Balkans

La situation est inchangée en général. Un de nos dirigeables a attaqué au cours de la nuit du 17 au 18 mars la flotte de l'Entente à Kara Burnu au sud de Salonique.

AUTRICHIEN

Vienne, 19 mars. (Communiqué d'hier.)

Fronts russe et du Sud-Est

Rien de nouveau.

Front Italien

Hier, sur l'Isonzo inférieur, pas d'action, sauf dans la région de Selz, où quelques faibles groupes italiens ont esquissé des attaques qui n'ont pu franchir nos obstacles. Les luttes d'artillerie et les combats à l'aide de lance-bombes et de grenades à main sont également restés dans les limites ordinaires. D'autant plus vive a été l'activité des deux artilleries, dans la région de Tolmein et de Flitsch, ainsi que dans le secteur de Fella. Dans la partie nord de la tête de pont de Tolmein, nos troupes ont attaqué et enlevé la position ennemie, faisant prisonniers 449 Italiens, dont 16 officiers, et capturant 3 mitrailleuses et 1 lance-bombes ; sur le front du Tyrol, canonnades modérées dans la région du Monte Piano, du Col di Lana et près de Riva en Judicarie.

TURC

Constantinople, 19 mars. — Le quartier général mande : Aux Dardanelles, le 17 mars, un croiseur a, sans effet, canonné les environs de Teke-Burun et de Beyaz Tépé. Deux avions, qui survolaient la presqu'île de Gallipoli, ont été attaqués, à coups de mitrailleuses, par un de nos avions de combat, qui les obligea à atterrir. Sur le front du Caucase, à la suite d'une contre-attaque faite par notre aile gauche, nous avons, le 16 mars, capturé de nombreux objets d'équipement. Pas d'autres nouvelles à signaler.

ANGLAIS

Londres, 17 mars. — Activité considérable de l'artillerie au sud et au nord-est de Loos. Le bombardement réciproque s'est ralenti au sud-est d'Ypres.

RUSSE

Pétrograd, 17 mars. — Notre artillerie a exécuté un tir efficace sur des cantonnements ennemis au sud-est d'Illuxt et près de Tomsdorf. Dans le secteur de Dunabourg, notre artillerie a dispersé une colonne ennemie en marche au sud-ouest du village de Garbunowka.

ITALIEN

Rome, 17 mars. — Dans la nuit du 16 au 17 mars, des détachements d'infanterie ennemie, appuyés par l'artillerie, ont tenté une attaque contre nos positions au sud-est de Rovereto et dans le Val Sugana. Ils furent repoussés par le feu de nos canons et par quelques salves de notre artillerie. Dans le secteur de Tofana (Boite), malgré le mauvais temps, nous avons occupé les positions de Focella di Fontana Negra entre le premier et le deuxième pic du massif, à une hauteur de 2,588 mètres. Une tentative de coup de main par l'ennemi fut immédiatement repoussée. Dans la vallée de Fella, notre artillerie a réduit au silence les batteries ennemies en position près du fort de Hensel. Sur le front de l'Isonzo, hier et aujourd'hui, activité continue de notre artillerie, de notre infanterie et de nos lance-bombes contre les lignes ennemies. Un de nos détachements exécuta un coup de main sur une tranchée à l'est de Peteano (Monte San Michele), où il captura des fusils, des munitions et des boucliers.

ETRANGER

ANGLETERRE

ACCIDENTS D'AVIATION

On mande de Londres à la « Gazette de Rotterdam » que deux officiers-aviateurs ont fait une chute mortelle avant-hier à la côte de l'Ecosse. Un élève aviateur a également fait une chute mortelle à l'aérodrome de Hendon.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 18 mars. — Au cours de la séance d'hier, M. Tennant, sous-secrétaire de l'Etat à la guerre, a déclaré qu'il ne pouvait promettre que des jeunes gens au-dessous de 19 ans aptes au service ne soient pas envoyé au front. Actuellement toutefois on n'accepte dans l'armée aucun homme en-dessous de 19 ans. M. Macnamara a déclaré au nom de l'Amirauté que le dirigeable de marine du type rigide, qui se trouvait en construction au début de la guerre, était actuellement terminé.

FRANCE

AU PALAIS BOURBON

Paris, 17 mars. (Havas.) — La Chambre a voté par 478 voix contre 1 les crédits provisoires pour le 2e trimestre 1916.

LA SANTE DU GENERAL GALLIENI

Paris, 18 mars.(Havas.)— Le « Temps » annonce que le général Gallieni devra bientôt subir une opération.

LE GENERAL ROQUES

Paris, 18 mars. (Havas.) — Le général Roques appartient à l'arme du général Gallieni. C'est un technicien et un organisateur de premier ordre. Comme commandant d'armée, il jouit de la plus grande confiance, et pendant cette guerre il s'est distingué plusieurs fois par sa haute intelligence, ses remarquables qualités militaires, sa méthode et sa décision. Les troupes ont pu se convaincre en plusieurs circonstances de sa bravoure, pour laquelle il fut encore dernièrement cité à l'ordre du jour.

REQUISITION DES VINS

Les autorités militaires ont réquisitionné les vins dans les départements de la Savoie, pour les besoins de l'armée et la consommation à l'intérieur du pays.

RUSSIE

NOUVEL EMPRUNT DE GUERRE

Pétrograd, 18 mars. (P. T. A.) — Un ukase impérial décrète l'émission d'un nouvel emprunt de guerre de 2 milliards de roubles. L'emprunt est du type 5 1/2 % amortissable en 10 ans.

LA CAMPAGNE SUCRIERE

Pétrograd, 18 mars. — 18,000 coolies chinois sont arrivés en Russie pour la campagne sucrière de cette année.

DANS LE COMMANDEMENT SUPERIEUR

Une information suisse annonce que d'après le Moniteur de l'armée russe, le général Ewerth est nommé chef suprême de toutes les armées russes du front occidental, et le général Mischewitch est nommé chef du grand état-major des armées en question.

HOLLANDE

DECLARATION DE NEUTRALITE

Le gouvernement hollandais a fait une déclaration de neutralité dans tout ce qui concerne l'état de guerre entre l'Allemagne et le Portugal.

L'EMPRUNT DE GUERRE

La reine Wilhelmine a approuvé la loi portant un emprunt de 125 millions de florins.

AMERIQUE

L'EXPEDITION MEXICAINE

On mande de San Antonio du Texas que les troupes de Carranza ont opéré leur jonction avec les troupes américaines afin de poursuivre en commun les bandes de Villa.

DANEMARK

LES EXPORTATIONS

Copenhague, 18 mars. — Le gouvernement vient d'interdire l'exportation du gibier, volailles, chocolat, cacao, poivre, vitriol martial et torchons de coton.

SUISSE

L'EXPORTATION DU CHOCOLAT

Le gouvernement a réduit à 1 kilo maximum le poids du chocolat libre à l'exportation.

AUX BALKANS

Le Cabinet roumain

D'après un télégramme de Bucarest à la « Gazette de Francfort », toute la presse roumaine commente les discours politiques de M. Marghiloman, leader du parti conservateur, et de M. Arion, ancien ministre de l'Intérieur, prononcés à Ploejoti. D'après le journal « Minerva », M. Marghiloman a constaté que le Cabinet Bratianu s'est écarté considérablement de la décision du grand conseil de la Couronne, car sa neutralité actuelle n'est pas complètement impartiale. Le parti conservateur ne peut permettre — dit l'orateur — que le Cabinet Bratianu puisse de son propre chef décider du sort du pays. Il faut auparavant consulter l'opinion de tous les facteurs constitutionnels, sinon le pays pourra se trouver devant un fait accompli. D'après l' « Adverul », M. Marghiloman aurait demandé la convocation d'un deuxième conseil de la Couronne afin de prendre une décision sur l'attitude de la Roumanie

En Mer

— Londres, 18 mars. — Lloyds annonce de l'île Valancia, au sud de l'Irlande, que le bateau « Willie » a coulé hier. L'équipage est sauvé.

— Lloyds mande de New-York que le vapeur américain « Kanawha », jaugeant 2,182 tonnes brutes et allant de Newport-News à Rio-de-Janeiro ,a fait naufrage près de Charleston. 7 personnes manquent.

EN MARGE

Frais de Chancellerie

La guerre coûte horriblement cher, n'a-t-on cessé de répéter depuis bientôt vingt mois. Et l'on pourrait même ajouter que la gloire est hors de prix.

Parfaitement, la gloire, car un écho d'un journal français nous apprend que l'insigne de la médaille militaire coûte à ceux qui en sont décorés la somme de 8 fr. 50 une fois payée, mais payée probablement par anticipation.

Ce n'est pas énorme, me direz-vous, huit francs cinquante ; c'est en effet et à peu de chose près ce que nous payons en ce moment à Bruxelles pour un malheureux kilog de beurre.

Il est vrai que ce beurre-là est de toute première qualité ; il n'y en a pas d'autre, d'ailleurs!

Mais huit francs cinquante et le soldat Pitou ne passent pas tous les jours par la même porte et la solde, même augmentée — l'a-t-elle été en réalité — ne permet guère de réaliser des économies.

Alors?

Alors, c'est bien simple, n'est-ce pas? De même que la médaille militaire figurera au livret militaire des décorés sous la mention : « Distinctions, blessures, actions d'éclats », de même elle figurera dans les colonnes plus prosaïques du même livret à l'endroit des fournitures livrées et portées en compte au bénéficiaire. Et ce sera, si j'ose m'exprimer ainsi, de la gloire fournie à tempérament, tout comme s'il s'agissait d'une paire de bretelles, d'un ressemelage ou d'un nouveau fond placé au pantalon.

C'est logique, administratif et on ne peut plus simple.

N'empêche que ceux qui auront payé de leur sang cet insigne de l'honneur, ceux qui auront laissé sur les champs de bataille un membre arraché par la mitraille, ceux qui dans la boue des tranchées auront pris les germes d'une maladie incurable, seraient parfaitement en droit de répondre à celui qui leur réclamera les huit francs cinquante en question : — Mais nous avons déjà payé.

Et franchement ils n'auraient pas tout à fait tort.

Il est vrai que la somme est modique si on la compare à certains frais de chancellerie que de très hauts personnages venus on ne sait d'où, mais se dirigeant le plus souvent vers la correctionnelle, réclament des gogos, dont toute l'ambition est de voir fleurir à leur boutonnière le stellaire ou crucial insigne d'un quelconque ordre de Saint Barnabé.

Mais ce n'est pas tout à fait la même chose.

D'abord les gogos ne paient qu'une fois, s'ils paient cher.

Ensuite au lieu de risquer leur peau, ils ne risquent que le ridicule.

Et ils y sont tellement habitués...

V. G.

Nouvelles publiées

par le gouvernement général allemand

Il semble que la population ignore généralement que la poste allemande s'occupe maintenant également de l'expédition, dans le territoire du gouvernement général, des paquets ordinaires et recommandés jusqu'au poids de 5 kg. Toutes les localités importantes participent à ce nouveau service, notamment :

Aerschot, Anvers, Arlon, Ath, Aubel, Auvelais, Aywaille, Bastogne, Beverloo, Braine-le-Chote, Brée, Bruxelles, Charleroi, Chimay, Diest, Dinant Dolhain-Limbourg, Enghien, Gembloux, Hal, Hasselt, Hérenthals, Heyst-op-den-Berg, Hoogstraeten, Huy, Jemelle, La Louvière, Lanaeken, Landen, Libramont, Louvain, Liége, Marche, Marienbourg, Maubeuge (Fr.), Malines, Mons, Namur, Neerpelt, Neufchâteau (pr. du Luxembourg), Nivelles, Ottignies, Perwez, Saint-Ghislain, St-Trond, Soignies, Spa, Tamines, Thuin, Tilff, Tirlemont, Tongres, Tournai, Turnhout, Verviers, Vielsalm, Virton, Wavre.

Taxe fixe : 50 centimes, sans différence de poids et de distance ; paquets recommandés, 75 centimes. Les colis postaux peuvent être également expédiés avec remboursement jusqu'à 800 marks. Les montants encaissés seront envoyés à l'expéditeur en mandat-poste.

Lors de la réception d'un paquet, le destinataire en est informé pour qu'il puisse prendre l'envoi au bureau de poste. On ne peut pas joindre des lettres aux paquets : celles-ci doivent être expédiées par la poste.

Sur demande, le bureau des postes fournit des renseignements sur tout ce qui précede.

* * *

Paris, 18 mars. — D'après une dépêche du « Temps », le vapeur « City of Exeter » est arrivé à Marseille, ramenant 33 hommes de l'équipage du vapeur anglais « Masunda », qui avait été torpillé, le 28 février, dans la Méditerranée.

* * *

Londres, 18 mars. — Le Lloyds mande, de l'île de Valencia, au sud de l'Irlande, que le navire « Willie » a coulé hier. L'équipage a été sauvé.

Notre Supplément du Jeudi

L'abondance sans cesse grandissante des matières intéressant nos lecteurs nous oblige à paraitre en *six pages* le jeudi. Ce supplément nous permettra de contenter tout le monde en ne négligeant pas l'agréable pour l'utile. Il contiendra toutes les nouvelles nécessaires au commerce et à l'industrie, une rubrique financière complète et en plus des choses repesantes : contes, nouvelles, recettes, etc., etc.

Nous sommes persuadés que nos lecteurs feront le meilleur accueil à notre numéro du jeudi et qu'ils comprendront qu'en raison de la hausse persistante des matières premières, ce numéro doit être vendu 10 centimes.

LE TEMPS QU'IL FAIT

Vade-Mecum du *Messager de Bruxelles*
(Observatoire privé du journal)

80e jour de l'année 1916, reste 286 jours.
Soleil levé à 5 h 46 m couché à 17 h. 55 m
Lune levée à 19 h. 22 m., couchée à 5 h. 49 m.
N. L. le 2 avril P. Q. le 10 avril P. L. le 19 avril D. Q. le 26 mars

Baromètre de la veille, à midi



Hauteur barométrique 762 m.m.
Température de la veille : maxima 17 centigrades, minima 6 centigrades
Prévision pour le lendemain : beau
La fête du jour : St-Joachim
La fête du lendemain : St Benoît
Lune à l'apogée le 6 avril à 14 heures.
Lune au périgée le 26 mars à 13 heures



Le printemps.

On en a tant parlé par avance que cette fois que « ça » y est, on se sent tout gauche d'insister encore. Cependant, c'est ce soir qu'il convient de chanter en guise de sérénade — pourvu qu'il n'aille au moins pas pleuvoir — à la façon des galants d'autrefois. « Mignonne, voici le printemps ». Les astronomes, qui sont des gens sérieux et parlent congrûment des phénomènes de la nature, bien qu'ils ne puissent pas toujours les expliquer, nous annoncent pour aujourd'hui le renouveau. Au temps civil de Neerwick à 22.47 à 23.43, à nos horloges publiques, l'hiver aura vécu, le bonhomme Frimas rentrera dans sa boite, tandis que le jeune Printemps, nous mettant le diable au corps, commencera à faire des siennes.

Ne nous montons pas l'esprit, toutefois, avec notre fichu climat, on ne sait pas quelles giboulées nous attendent.

PICK.

* *

Charité.

Un grand concours de charité (jeu de whist), est organisé au profit des estropiés mutilés de la guerre et des aveugles travailleurs, par le cercle l'Abondance, établi chez M. Paul Segers, rue Saint-Lazare, 1 (coin de la rue Botanique). Le chiffre de mises obtenu en quinze jours est de plus de 3,000.

Plus de 150 dons (dont plusieurs de réelle valeur), sont exposés au local de ce vaillant cercle, auquel nous adressons nos plus vifs encouragements et nos félicitations.

Nous engageons vivement Messieurs les amateurs à participer à cette belle œuvre de solidarité.

Ce concours finira le 27 mars prochain.

* * *

Le cercle « Koh-I-Noor » a l'honneur d'annoncer qu'il organise un grand concours de jeu de whist à la Brasserie du Diamant, tenue par le sieur Félix Stuyck, avenue du Diamant, 63, Schaerbeek (près de la place Dailly), au bénéfice de la Société protectrice des Estropiés, Invalides et Aveugles travailleurs de la province de Brabant.

Le concours commencera le samedi 25 mars pour continuer tous les jours jusqu'au 6 mai, de 4 à 10 heures, les dimanches de 10 h. du matin à 10 heures du soir. Le barrage aura lieu les samedi 13, dimanche 14 et lundi 15 mai, à 2 heures. La mise est fixée à 25 centimes. Dès à présent, de magnifiques lots étant parvenus, ceux-ci sont exposés au dit établissement.

Le concours étant assuré d'un plein succès, Messieurs les amateurs sont priés de se faire inscrire.

Le Comité fait un appel aux personnes charitables qui voudraient s'associer à cette belle œuvre en y envoyant des dons. Elles sont priées de vouloir les faire parvenir à dit établissement, où tous les lots seront çus avec reconnaissance et y seront exposés.

* *

A nos édiles.

Voici maintenant que les premiers beaux jours incitent à la promenade. Serait-ce trop demander à l'administration communale de Bruxelles de ne pas éteindre dès 9 h. 1/2 les lampadères électriques du boulevard? Avec les rares becs de gaz encore allumés, nos grandes artères du Centre n'ont rien pour attirer la foule. Allons, un bon mouvement, Messieurs de l'autorité.

* *

A Bruxelles.

Dans les écoles communales. — En raison de la longueur inusitée du trimestre scolaire en cours, pour pouvoir donner aux élèves et au personnel un repos nécessaire et procéder, par mesure d'hygiène, à un nettoyage général des locaux, le collège a décidé d'accorder, la semaine prochaine, trois jours de congé aux élèves des écoles communales. Le même congé sera donc applicable aux cours pour chômeurs installés dans ces locaux.

Auront congé les lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mars : a) les cours pour chômeurs ébénistes à l'école 10, rue Rollebeek ; b) les cours pour chômeuses de la lingerie à l'école 15, rue Haute.

Auront congé les jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 mars : a) les cours pour fleuristes et plumasières, école 12, rue du Canal ; b) id. pour chômeurs du bâtiment, école 13, pl. Anneessens ; c) id. pour tapissiers-garnisseurs, école 4, rue des Six-Jetons ; d) id. pour relieurs-cartonniers ,école 17, rue des Six-Jetons .

Les directions des cours pour chômeurs sont autorisées à timbrer par avance les cartes de contrôle pour les jours de congé.

A la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes.

On nous prie de rappeler à nos lecteurs que c'est dimanche prochain qu'aura lieu, à 10 heures, à la Petite Espinette, la réunion pour la première excursion de l'année, sous la direction de M. René Stevens. Cette superbe promenade se déroulera par Grasdelle, à travers la futaie, vers le vallon des Puits, puis vers Groenendael et par les vallons des Orties et des Ours, à travers bois, vers le vallon des Putois, Blankendelle, Trois-Fontaines et Rouge-Cloître.

* *

Concert remis.

Par suite de l'indisposition de MM. Jadin et Creumont, la séance de musique qui devait se donner mardi 21 mars en la Salle Erard avec le concours des précités, de Mlle A. Cholet, violoniste, et du ténor Laurent Swolfs, est remise à une date ultérieure que nous fevons connaître prochainement.

* *

A Forest.

L'alimentation du bétail devenant de plus en plus difficile à satisfaire, la commune a décidé de ne plus couper à la tondeuse, cette année, l'herbe du parc public et des nombreuses plantations de Forest. L'herbe sera coupée à la faux ou à la faucille et sera distribuée entre les propriétaires de bestiaux de la commune.

* *

A Saint-Josse-ten-Noode.

La distribution des marchandises aux magasins de ravitaillement. — Dorénavant seront admis aux magasins d'alimentation, une fois par quinzaine, aux jours et dans l'ordre mentionnés ci-après, les porteurs de nouvelles cartes de ménage.

Le présent avis sera modifié, en temps utile, pour ce qui concerne les dates :

Magasin 1, rue de l'Artichaut : Lundi 20 mars, de 9 à 11 h., n. 1 à 170 ; de 11 h. à 1 h., n. 171 à 340 ; de 3 à 5 h., n. 341 à 600. — Mardi 21 mars, de 9 à 11 h., n. 601 à 770 ; de 11 à 1 h., n. 771 à 940 ; de 3 à 6 h., n. 941 à 1200. — Mercredi 22 mars, de 9 à 11 h., n. 1201 à 1370 ; de 11 à 1 h., n. 1371 à 1540 ; de 3 à 6 h., n. 1541 à 1800. — Jeudi 23 mars, de 9 à 11 h., n. 1801 à 1970 ; de 11 à 1 h., n. 1971 à 2140 ; de 3 à 6 h., 2141 à 2400. — Vendredi 24 mars, de 9 à 11 h., n. 2401 à 2570 ; de 11 à 1 h., n. 2571 à 2740 ; de 3 à 6 h., n. 2741 à 3000. — Lundi 27 mars, de 9 à 11 h., n. 3001 à 3170 ; de 11 à 1 h., n. 3171 à 3340 ; de 3 à 6 h., n. 3341 à 3600. — Mardi 28 mars, de 9 à 11 h., n. 3601 à 3770 ; de 11 à 1 h., n. 3771 à 3940 ; de 3 à 6 h., à 3941 à 4200. — Mercredi 29 mars, de 9 à 11 h., n. 4201 à 4370 ; de 11 à 1 h., n. 4371 à 4540 ; de 3 à 6 h., n. 4541 à 4800. — Jeudi 30 mars, de 9 à 11 h., n. 4801 à 4970 ; de 11 à 1 h., n. 4971 à 5000 et 9001 à 9140 ; de 3 à 6 h., n. 9141 à 9401. — Vendredi 31 mars, de 9 à 11 h., n. 9401 à 9570 ; de 11 à 1 h., n. 9571 à 9740 ; de 3 à 6 h., n. 9741 à 10000.

Le samedi de chaque semaine (9 à 1 h.) sera réservé aux personnes qui n'auraient pas été servies aux jours indiqués ci-dessus. Celles de ces personnes qui désireraient être servies au magasin II, rue du Chemin de Fer, pourront s'y présenter le vendredi ou le samedi toute la journée.

Magasin II, rue du Chemin de Fer : Lundi 20 mars, de 9 à 11 h., n. 5001 à 5140 ; de 11 à 1 h., n. 5141 à 5280 ; de 3 à 6 h., n. 5281 à 5500. — Mardi 21 mars, de 9 à 11 h., n. 5501 à 5640 ; de 11 à 1 h., n. 5641 à 5780 ; de 3 à 6 h., n. 5781 à 6000. — Mercredi 22 mars, de 9 à 11 h., n. 6001 à 6140 ; de 11 à 1 h., n. 6141 à 6280 ; de 3 à 6 h., n. 6281 à 6500. — Jeudi 23 mars, de 9 à 11 h., n. 6501 à 6640 ; de 11 à 1 h., n. 6641 à 6780 ; de 3 à 6 h., n. 6781 à 7000. — Lundi 27 mars, de 9 à 11 h., n. 7001 à 7140 ; de 11 à 1 h., n. 7141 à 7280 ; n. 3 à 6 h., n. 7281 à 7500. — Mardi 28 mars, de 9 à 11 h., n. 7501 à 7640 ; de 11 à 1 h., n. 7641 à 7780 ; de 3 à 6 h., n. 7781 à 8000. — Mercredi 29 mars, de 9 à 11 h., n. 8001 à 8140 ; de 11 à 1 h., n. 8141 à 8280 ; de 3 à 6 h., n. 8281 à 8500. — Jeudi 30 mars, de 9 à 11 h., n. 8501 à 8640 ; de 11 à 1 h., n. 8641 à 8780 ; de 3 à 6 h., n. 8781 à 9000.

Le vendredi et le samedi de chaque semaine seront réservés aux personnes qui n'auraient pas été servies aux jours indiqués ci-dessus.

En vente aux magasins du Comité de Secours et d'Alimentation : Céréaline, 500 grammes par personne : haricots, 500 gr. ; pois, 500 gr. ; riz, 500 gr. ; Sugar Corn, 2 boîtes par ménage ; Saindoux, 250 gr. par personne.

Magasin communal : Allumettes, chicorée, saucissons, sardines, sel, sucre vannilliné.

* *

Le tour des Halles.

Le gibier a complètement disparu du marché, sauf le lapin sauvage qui, subissant le sort général des denrées, atteint des prix inusités. La volaille est très abonte, mais en présence des demandes extrêmement nombreuses, reste à des taux élevés. On a coté :

Lapin sauvage, fr. 3.00 à 3.50 ; Poulet de Bruxelles, gros, 12.00 à 15.50 ; Poulet de Bruxelles, moyen, 6.50 à 7.75 ; poulet de grains, 4.50 à 5.50 ; poules grosses, 8.50 à 10.00 ; poules moyennes, 3.50 à 5.50 ; pigeons, 1.50 à 2.00 ; lapin domestique, 3.00 à 3.25 le kilo.

La situation n'a pas subi de changement au carreau des fruits. Marchandise très abondante :

Pommes reinettes, fr. 0.65 à 1.00 le kilo ; belles-fleurs, 0.40 à 0.60 ; court pendues, 0.15 à 0.85 ; poires Catillac, 0.25 à 0.40 ; Joséphine de Malines, 1.00 à 1.60 ; raisin gros Colman, 0.60 à 3.60.

Nouvelle hausse en viande de bœuf. Le veau et le mouton sans variation. La viande est abondante :

Bœuf : Aloyau, fr. 3.40 à 4.40 le kilo ; filet détaché, 4.10 à 5.10 ; grosse cuisse, 4.60 à 5.60 ; plate cuisse, 4.00 à 4.60 ; filet d'Anvers, 4.60 à 5.85 ; côte de bœuf, 3.80 à 4.60 ; poitrine, 2.80 à 3.50 ; plate-côte, 3.60 à 4.00 ; flanchet, 3.60 à 3.90.

Veau : Fricandeau, fr. 4.00 à 4.40 ; côtelette, 3.60 à 4.00 ; blanquette, 2.80 à 3.20 ; cuisse, 4.00 à 4.50.

Mouton : Gigot ,fr. 4.50 à 5.40 le kilo ; épaule, 4.20 à 4.40 ; côtelettes, 4.40 à 4.60.

Porc : Néant.

ECHOS ET NOUVELLES

La greffe des os.

Le directeur d'un hôpital d'Hermanswender, le professeur Wolff, a obtenu, d'après les journaux spéciaux de médecine, dans une branche assez nouvelle de la chirurgie opératoire, la greffe des os.

Le professeur Wolff est un partisan convaincu de ce qu'il appelle, la chirurgie autoplastique. Il prend les matières dont il a besoin du corps même du patient. Ainsi, pour une blessure au crâne, le chirurgien n'hésite pas de se servir d'un morceau enlevé fort proprement au tibia et l'a fort proprement greffé. Dans un cas particulier où une balle avait mis en mauvais état une grande partie du tibia de la jambe gauche d un patient, au point qu'après guérison cette jambe était restée inutilisable, le professeur Wolf eut la hardiesse de remplacer le tibia mal arrangé par un morceau d'os de 20 centimètres de longueur, pris à l'os du mollet de l'autre jambe. Celle-ci ne subit aucun préjudice de l'opération. A un congrès de chirurgie, le professeur Wolff présenta un patient chez qui il avait remplacé l'os d'un doigt par l'os d'un orteil et celui-ci par un morceau de cartilage des côtes.

Le chirurgien a surtout obtenu de bons résultats en réparant des nez endommagés. Un soldat avait eu les os et le cartilage du nez emportés par un coup de feu. Il put néanmoins être présenté au congrès avec un nouveau nez bien formé, que lui avait fourni son propre corps. Le professeur avait découpé le squelette du nez dans le tibia et l'avait placé sous les cicatrices qui étaient tout ce qui restait du nez. Il avait pris à la joue la peau pour le recouvrir, et après une dizaine de jours le tout formait un nez très convenable.

**

Surveillons les moules.

Il convient d'attirer l'attention du public sur les dangers que peut présenter actuellement la consommation des moules à cause de la durée des transports. L'empoisonnement par les moules serait facilement évitable si l'on veut en croire une personne compétente. Il suffirait d'observer les mesures préventives suivantes :

Seules, les moules hermétiquement fermées avant la cuisson sont comestibles et ne présentent aucun danger. Les moules ouvertes sont mortes. Il est donc nécessaire d'examiner minutieusement les moules avant de les cuire et de s'assurer qu'elles sont bien fermées ; en effet, il arrive qu'elles ne sont pas closes et qu'elles sont remplies de vase. Les moules doivent s'ouvrir d'elles-mêmes en cuisant. Si l'une ou l'autre reste fermée, il faudra la jeter, elle pourrait être nuisible.

Nos Conseils Communaux

A FOREST

Samedi dernier a eu lieu la réunion du Conseil communal de Forest. L'ordre du jour, à première vue chargé à faire courber le dos à un mulet, a été enlevé avec une rapidité déconcertante. Procès-verbal de la séance précédente, arrêtés pris d'urgence par M. le bourgmestre, budgets, comptes, crédits supplémentaires, en tout 14 articles lus, votés, approuvés en 8 minutes. Après cette séance foudroyante, le Conseil se retire pour délibérer à huis clos.

La Vie Théâtrale

C'est mercredi prochain qu'aura lieu aux Folies-Bergère la première représentation des « Mousquetaires au Convent », la jolie opérette de Varney, avec M. Hiernaux dans le rôle principal ; jeudi aura lieu au même théâtre la première représentation de « La Fée Carabosse », une féerie enfantine dont on nous dit le plus grand bien. Disons en parlant des Folies-Bergère que M. Polet est maintenant le seul directeur de la rue des Croisades.

**

A la Gaîté, la première représentation de la « Robe Rouge » est fixée à jeudi ; la répétition générale payante de la célèbre comédie de Brieux aura lieu ce même jour en matinée à 4 h. Le théâtre de la Gaîté fera après « La Robe Rouge », une sensationnelle reprise de « La Dame de chez Maxim », le vaudeville célèbre de Feydeau, qui n'a plus été joué depuis fort longtemps à Bruxelles.

BRUXELLES-KERMESSE, rue des Pierres, 19.— Spectacle varié. 1.500 places. Entrée libre. Tous les vendredis, nouveaux débuts. (8155)

Revue de la Presse

L'ALCOOL ET LE LIVRE

On raconte que le célèbre Kokorev, l'homme le plus riche de Russie, vers 1890, qui avait le fermage de l'alcool pour presque toute la Russie, à cette question de l'Empereur Nicolas Ier : « Eh bien, Kokorev, pourquoi n'affermes-tu pas la littérature ? », répondit : « Majesté, chez nous on ne s'enivre pas de littérature. » Mais actuellement, s'il y avait en Russie un Kokorev ,il serait embarrassé de répondre à une pareille question. Jamais on n'a lu autant en Russie ; les livres se vendent en nombre fantastique et la librairie est un des commerces qui, maintenant, font fortune, comme d'ailleurs le théâtre, qui traverse une ère de prospérité. Tout au début de la guerre, le marché des livres fut dans le marasme, mais cette période dura peu et dès que parut l'ukase interdisant la vente de l'alcool, les livres commencèrent à se vendre comme par enchantement, de sorte que le savant russe Kovalevsky a pu dire : « Chez nous, en Russie, ont paru des alcooliques du livre. » On ne peut même pas définir quelles sortes de livres ont du succès ; tout se vend, on achète tout ; un romancier sans talent voit ses productions atteindre un tirage de 60,000 exemplaires. Les livres les plus sérieux, les ouvrages scientifiques se tirent couramment à 10, 15, 20,000 exemplaires. Par exemple, 30,000 exemplaires de l'ouvrage de Marx, « Le Capital », ont été vendus depuis la guerre, et non seulement le premier volume, qui est le plus accessible au grand public, mais les deuxième et troisième volumes, qui sont d'une lecture plus difficile. Les belles lettres trouvent, bien entendu, la première place, surtout les romans et les nouvelles. On demande beaucoup les vieux romans historiques en plusieurs volumes. On rencontre chez les libraires de nouveaux lecteurs qui demandent « l'ouvrage le plus gros ».

Comme en tout commerce prospère, la spéculation commence à se faire sentir en Russie sur le marché du livre. Plusieurs lecteurs se plaignent, dans les journaux, que les librairies leur font payer plus cher que le prix marqué. Ainsi, l'éditeur Devrienne a majoré toutes ses éditions de 30 p. c. ; l'éditeur Wolff, de 25 p. c. Le syndicat de la presse périodique russe, récemment formé, a décidé dans sa dernière séance de mener une campagne contre les « spéculateurs et les agioteurs de la pensée ».

Faits Divers

UNE AFFAIRE MYSTERIEUSE AU COMITE D'ALIMENTATION. — Le bureau judiciaire de Bruxelles vient d être saisi d'une affaire peu claire, concernant un important vol de lard commis au préjudice du Comité National d'Alimentation.

Un individu demeurant à Bruxelles, âgé d'une quarantaine d années, se rendrait toutes les semaines environ en province, de préférence au côté de Charleroi et y débiterait du lard volé dans un magasin de ravitaillement d'une commune de l'agglomération bruxelloise.

Jusqu ici il n a encore pu être établi dans quelle commune ce vol a dû s'être produit.

L'inconnu qui se livre à ce honteux trafic aurait vendu dernièrement encore pour 4,000 francs de ce lard volé.

La Sûreté a mis ses meilleurs limiers sur les traces du ou des coupables.

— x —

UN HASARD INOUI LUI SAUVE LA VIE. — Samedi soir, un cycliste inconnu descendait à folle allure l'avenue Louis Bertrand, à Schaerbeek. Il n'était pas muni de lumière. A hauteur de la rue Kessels, une ligne de tram coupe le boulevard. Arrivé à ceét endroit, un tram électrique débouche soudain de la rue Kessels. Le cycliste, se voyant dans l'impossibilité de stopper avant l'arrivée de la voiture, accéléra encore la course. A peine avait-il franchi la voie que le tram passa derrière lui à grande vitesse. Épouvanté, le cycliste tomba de machine. Il se ressaisit cependant et enfourcha à nouveau sa bécane. Un policier témoin de cette scène qui eût pu dégénérer en un épouvantable accident, voulut dresser contravention au cycliste en défaut. Toutefois, ce dernier reprit sa course folle à la vue du képi qui pointait dans l'obscurité et disparut.

— x —

MYSTERIEUX VOLS AUX ABATTOIRS D'ANDERLECHT. — Depuis quelque temps, les affaires de vol semblent se multiplier aux abattoirs d'Anderlecht. Il y a une huitaine de jours, des inconnus pénétrèrent dans l'échaudoir de la Société Coopérative « La Fraternelle » et s'y approprièrent six chandelles, plusieurs paires de chaussettes, ainsi que quelques tabliers d'abatteur. Hier matin, on constata que les mêmes filous avaient à nouveau opéré dans le même échaudoir. Cette fois, ils avaient disparu en emportant les rognons et toute la graisse de trois quartiers de viande.

La police anderlechtoise s'occupe particulièrement de cette affaire.

AUDACE PEU ORDINAIRE. — Mme Jeanne ..., demeurant rue de Suède, à St-Gilles, oublia hier soir de fermer la porte du vestibule de son immeuble.

Un inconnu en profita pour se faufiler dans le corridor. Apercevant une statue en plâtre, il la chargea sur ses épaules et disparut. Celle-ci avait 1 m. 20 de hauteur.

— x —

UNE CONTESTATION DE LOYERS. — Hier soir, vers 7 heures, quatre femmes de mœurs équivoques et possédant logement dans les environs de la rue des Alexiens, entrèrent en discussion à propos de loyers. S'étant mises à hurler au beau milieu de la voie publique, il se forma un rassemblement. Dès lors l'honneur exigeait — curieuse mentalité — que l'on passât aux arguments frappants. Dame ! il fallait bien donner aux spectateurs un spectacle digne d'eux. Deux minutes après, les cris de rage de ces femelles en fureur attirèrent l'attention d'un jeune policeman, qui crut prudent de quérir du secours. Quatre policiers s'amenèrent bientôt et au prix des pires difficultés, ils parvinrent à séparer les femmes. Les cheveux flottant au vent, les vêtements en lambeaux, ces modernes furies furent amenées au poste de police de la rue du Poinçon, où l'on fut obligé de les écrouer chacune de son côté.

— x —

SYSTEME INGENIEUX DE VOLEUR. — Mme Mathilde A..., qui tient un magasin de merceries dans la rue du Midi, fut appelée à son comptoir, hier soir, vers 8 heures, par l'entrée d'un client qui lui acheta une cravate à fr. 0.95. Aussitôt que payée, Mme A... retourna à sa cuisine. L'inconnu fit semblant de sortir et se cacha dans le magasin. Il fractura le tiroir du comptoir, y déroba près de 200 francs en billets de banque et prit la fuite.

Au coup de sonnette de la porte d'entrée, Mme A... accourut à nouveau et remarqua l'individu qui prenait la fuite en compagnie d'un complice.

— x —

L'IVRESSE. — Quelques jeunes gens ivres sortant d'un cabaret de la rue du Marché aux Herbes, se prirent de querelle la nuit passée, vers 1 h. 1/2, au coin de la rue précitée et de la petite rue au Beurre. Echauffés par la boisson, ils se battirent avec acharnement et se distribuèrent à tort et à travers de violents coups de poings et de pieds. Plusieurs cannes furent brisées au cours de la lutte. La police dut intervenir et les emmena au poste.

Détail touchant : au « violon », les quatre batailleurs tombèrent dans les bras l'un de l'autre et se réconcilièrent. Désormais, ils étaient compagnons... d'infortune.

INQUIETANTE DISPARITION. — Le jeune Lucien Clavery, né à Etterbeek en 1902 et y demeurant, rue Chambéry, vient de disparaître mystérieusement du logis paternel. Quelques jours avant de disparaître, le gosse ne rêvait plus que de voyages en Hollande. Des recherches ont été prescrites dans la province d'Anvers.

ENCORE UNE SERVANTE VOLEE. — Mlle Marie Bresson, servante, rue de la Loi, s'est aperçue hier matin au saut du lit que des inconnus s'étaient introduits chez elle pendant la nuit. Ils lui volèrent une somme de 250 francs, ainsi qu'une bague en or, valeur 150 francs.

— x —

DEBARRASSE DE SON CHRONOMETRE. — M. T. H..., demeurant chaussée d'Alsemberg, se trouvait hier soir sur un tram 49. La voiture étant bondée, il dut se résoudre à rester sur la plate-forme. On le bouscula à plusieurs reprises et en descendant de voiture ils remarqua la disparition de sa montre et de sa chaîne en or, valeur 450 francs.

— x —

EVADE DE LA COLONIE D'ALIENES. — Un nommé A... Joseph s'est évadé avant-hier de la colonie d'aliénés de Gheel. A... est né à Téralphene, en 1890. Il est de grande taille, blond de cheveux et vêtu d'un costume en cheviotte bleue.

AU THEATRE

MAISON DE VERRE : *Spectacle coupé.*

En attendant la revue, la direction de la Maison de Verre a remonté pour quelques jours trois de ses plus gros succès. Nous avons donc revu « Un Coup de Bourse », « Un père pour 2 fr. 50 » et les « Remèdes de S. Rubens », trois bouffonneries sans prétention, mais d'un bon garçonnisme qui fit beaucoup rire. Ces pièces sont interprétées avec leur fantaisie habituelle par MM. Devère, Strack et De Bauw, par Mmes Georgette Méry et Montalois, qui ne s'amusèrent pas moins sur la scène que les spectateurs dans leurs fauteuils.

***

GAITE : *Le Samedi de Madame.*

Il y avait foule à la Gaîté pour applaudir Mlle Yvonne Georges, la délicieuse pensionnaire du Molière, qui parla avec esprit d « Histoires de Femmes », sujet toujours amusant. Un programme d'auditions, trié sur le volet, permit d'applaudir Mlle Georgette Méry, le « Cours de Dames », de M. de Wandeleer et la fine comédie de M. Zamacois, « Au bout du fil », enlevée avec brio par M. de Lersy et par Mlle Yvonne Georges.

Charles Desbonnets.



Chez nos boulangers

Le groupement des boulangers de la ville de Liége vient d'adresser au conseil communal la lettre suivante :

Liége, le 10 mars 1915.

A Messieurs les Présidents et Membres du Conseil communal de la ville de Liége.

Messieurs,

A différentes reprises, le groupement des boulangers s'est adressé au Collège Echevinal pour tâcher d'obtenir du travail pour tous les boulangers.

Toutes nos démarches et nos sollicitations ont été vaines, car ce n'est pas d'aujourd'hui que nous protestons, mais bien depuis 15 mois. Et cependant nos revendications sont légitimes et facilement réalisables en adoptant un système qui fonctionne dans toutes les grandes villes belges.

Pour le démontrer, il suffira de rencontrer les objections qui nous ont été faites, notamment dans une affiche du Collège Echevinal.

Laissez-nous espérer, Messieurs, que vous nous ferez l'honneur de lire la présente requête.

Elle sera courte, car nous ne voulons pas abuser de vos moments. Mais si ces quelques lignes ne vous donnaient pas tous les éclaircissements que vous désirez, permettez-nous d'insister pour que vous convoquiez quelques-uns d'entre nous.

1. — Prétendue nécessité de la limitation du nombre des boulangers. Nous sommes environ 210 boulangers liégeois fabriquant du pain avant la guerre, et non 325 comme le pense le Collège. Journellement environ 500 sacs de farine sont à cuire : nous disons 500 et non 350, puisqu'il y a lieu de tenir compte des pains nécessaires au bureau de bienfaisance.

Personne ne peut raisonnablement soutenir qu'il n'y a pas possibilité de fournir du travail à tous les boulangers, surtout si l'on admet un système de roulement entre les boulangers, dans toutes les autres grandes villes tous les boulangers travaillent pour le ravitaillement et le consommateur reçoit son pain de son fournisseur habituel.

2. — Boulangers faisant de la pâtisserie.

Il y en a parmi nous qui ont préféré faire de la pâtisserie, se disant que la ville finirait par établir un roulement entre tous, ce qui avait d'ailleurs été promis à nos délégués au mois de novembre 1914 par MM. les Echevins préposés au ravitaillement.

3. — Boulanyers rayés.

Il y a, paraît-il, des boulangers en faute. C'est possible, mais nous réclamons la lumière sur ce point. Il n'est pas admissible que des soupçons pèsent sur tous les membres d'une corporation parce que l'un ou l'autre serait en faute. Nous sommes les premiers à réclamer que des mesures d'hygiène soient imposées, qu'une surveillance impartiale s'exerce partout.

4. — Ce que nous voulons.

Rien d'autre que ce qui existe dans les autres villes de Belgique.

Rien d'autre que du travail pour tous.

Rien d'autre que la suppression des abus et du favoritisme.

A ce sujet, il est bon que vous sachiez que récemment le Collège a occupé deux boulangers non patentés et qui ne sont arrivés à Liége qu'après la guerre.

Si la ville faisait tout ce que toutes les grandes villes ont fait : du travail à tous les boulangers et la liberté laissée aux consommateurs, elle réaliserait d'énormes bénéfices et rendrait justice à toute une catégorie de citoyens dignes, pensons-nous, d'intérêt.

Avec l'espoir que vous entendrez notre voix, nous vous remercions, Messieurs, dès à présent, de l'accueil que, nous n'en doutons pas, vous ferez à cet exposé et nous vous présentons nos salutations les plus distinguées.

Pour le Groupement : Le Président, (s.) Os. Loffet ; les Secrétaires, (s.) Haas et Baneux ; le Vice-Président, (s.) P. Dirx.

Il semble malaisé pour les profanes de se prononcer sur les aléas que présente le système proposé par nos panificateurs, mais l'expérience démontre que la bonne foi de certains éléments a laissé à désirer. Beaucoup d'entre ceux que la ville avait employés ont dû être révoqués, raison pour laquelle nos édiles se montrent de plus en plus sceptiques à l'endroit des objections formulées par les boulangers de notre ville. Nous sommes persuadés qu'ils ne demanderaient pas mieux que d'utiliser tout le monde, mais comment établir une sélection ? Il ne peut être question d'un essai ; la situation est absolument trop tendue pour que l'on puisse songer à gaspiller du temps et de la marchandise ; c'est une question de vie ou de mort pour la population et une tâche de confiance pour nos panificateurs. Pourquoi le corps des boulangers de Liége ne prend-il pas l'initiative d'une sanction, par exemple ? Pourquoi ne pas fonder un comité qui serait chargé d'apporter une surveillance étroite, quitte à aider l'autorité municipale dans cette besogne aride et complexe ? Peut-être alors le conseil communal consentirait-il certaines concessions. Nous vivons une époque qui réclame autre chose que des mots, il faut des faits, des actes précis. Nous savons très bien que les farines hollandaises se vendent 170 francs les 100 kilos et ne donnent que de maigres bénéfices aux panificateurs privés ; nous n'ignorons pas que la cuisson actuelle coûte au trésor communal plus de 300,000 francs jusqu'à ce jour, mais c'est dans l'ordre des choses et rien ne démontre qu'un système de généralisation soit moins onéreux. Enfin, l'abolition par la ville de certains services tels que la distribution des pains au Bureau de Bienfaisance, montre que les revendications des boulangers ne sont pas restées vaines. Nous est avis qu'un peu d'initiative aidant, il en serait de même sur beaucoup d'autres points. Allons, MM. les boulangers, moins de mots et plus de faits et vous aboutirez certainement.

La Vie en Province

DANS LE HAINAUT

(De notre correspondant particulier.)

La culture des pommes de terre

Les administrations communales du Hainaut sont en ce moment occupées à rechercher les « terrains vagues » qui pourraient être utilisés pour la culture de la pomme de terre. A Mons, la plaine de manœuvres militaires sera lotisée, ainsi que celle de Casteau, de Charleroi et de Tournai. Le travail de ces « coins de terre » sera assuré par les chômeurs et les fermiers, auxquels les communes fourniront et les plants et les engrais chimiques nécessaires.

On veut à tout prix que la disette que nous subissons actuellement ne se reproduise plus.

Nos foires aux chevaux

A partir d'avril prochain, les foires aux chevaux de Charleroi, le dimanche, et de Binche, le 16 de chaque mois, vont être réautorisées. Certes, ce sera une bonne chose, mais quels sujets saura-t-on encore y exposer, comme qualité et quantité ?

A la Cour d'assises

Le jury du Hainaut vient de condamner à 20 ans de travaux forcés le sieur Jadoul Ernest, mineur à Farciennes et domicilié à Châtelineau, pour avoir tué sa femme, Elisa Rowet, le 12 janvier 1915, sous prétexte d'infidélité. Jadoul, qui est âgé de 32 ans, est père de trois enfants en bas-âge.

CHARLEROI

(De notre correspondant particulier.)

Phébus renait

Le printemps nous est donc revenu enfin. Depuis quelques jours, nous sommes gratifiés d'une température estivale et l'exode des habitants vers les lieux de promenade fréquentés, tels que Loverval, Mont-sur-Marchienne et Landelies, commencent déjà. Mais gare aux « Vias d'Mars ». On oublie trop facilement qu'il y a 8 jours il neigeait fortement et que nous sommes seulement à la mi-mars. Une recommandation pour nos concitoyens trop hâtifs et que nous avons aperçus délaissant le pardessus : En avril n'ôte pas un fil ! En mai, fais ce qu'il te plaît !

La situation

Il y a un léger mieux dans la situation de notre industrie charbonnière du fait que nos charbonnages ont pu disposer des voies de transport dans une plus large mesure, et de la sorte une bonne partie des commandes ont pu être livrées. Les charbons gras sont très demandés par les usines à gaz, qui reconstituent leurs réserves entamées pendant la pénurie des moyens de transport et par la consommation importante des bassins verriers actuellement en activité dans notre région.

En métallurgie, statu quo.

En verrerie, le travail se poursuit régulièrement dans les sept bassins actuellement en activité.

Une mesure qui devrait se généraliser

Le bourgmestre de Monceau-sur-Sambre vient de lancer une circulaire par laquelle il oblige les fermiers de la commune à mettre gratuitement à la disposition de celle-ci une certaine superficie de leurs terres pour y planter des pommes de terre nécessaires à l'alimentation civile de la commune. Néanmoins, le propriétaire peut être autorisé lui-même à diriger l'exploitation sous certaines conditions : 1° il sera tenu de faire à ses frais tous travaux de culture, engrais, ensemencement, récolte et autres ; la commune lui livrera seulement les plants ; 2° la commune prendra à sa charge la surveillance des récoltes et lors de l'arrachage devra supporter les frais de mise en sac et de pesage ; 3° pour prix des travaux, il sera alloué au cultivateur réquisitionné 600 fr. par hectare et une somme proportionnelle au produit de la récolte calculée à raison de 4 francs par 100 kilogs de pommes de terre récoltées et livrées à la commune.

Que pensent nos rapaces fermiers de cette mesure ?

Etat-civil

Naissances. — Berthe Lambert, boulevard Marie-Thérèse, 4; Flora Baus, rue Terre des pauvres, 74; Albert De Baets, rue Arbre Vert, ; Oscar Godefroid, rue Zénobe Gramme, 30.

Mariages. — Honoré Mascaud, verrier, rue Terre al Danse, 70 et Auguste Reumont, ménagère, rue de Lodelinsart, 175.

Décès. — Rolande Walbrecq, 60 ans, ménagère, épouse Clément Michiels, dom. à Châtelet; Victor Balieu, 38 ans, métallurgiste, époux Julia Jacobus, rue Jonet, 60; Jean-Baptiste Vaueffe, 82 ans, maçon, veuf Sidonie Blanche, rue Roton, 128; Jean-Baptiste Leen, 48 ans, journalier, époux Marie Struway, rue de la Digue, 17; Félicie Sailly, 48 ans, sans profession, épouse Alexis Douel, rue des Bouchers, 9; Odile Juvent, 61 ans, marchand, célibataire, rue de la Digue, 17; Henriette Moreau, 62 ans, ménagère, veuve Jean-Baptiste Vancauter, boulevard Paul Janson, 32; Paul Colin, 47 ans, journalier, époux Zélia Boquillier, boulevard Paul Janson.

SIVRY

(De notre correspondant particulier.)

Accident

Un jeune homme, Louis Nicolas, fermier au lieu dit Long-des-Bois, a eu le genou démis en glissant d'un tombereau.

NAMUR

(De notre correspondant particulier.)

Les boulangers se rebiffent

Le Comité d'alimentation avait voulu imposer aux boulangers de Namur, Jambes et Saint-Servais, un règlement contenant des prescriptions très sévères concernant la fabrication du pain.

Les boulangers viennent de tenir une réunion où ils ont décidé à l'unanimité de ne pas se soumettre au dit règlement dont certains articles leur paraissent en contradiction absolue avec leurs intérêts. Plutôt que d'admettre pareil règlement, les boulangers préfèrent ne plus travailler.

En correctionnelle

— Dans l'affaire de blessures involontaires que nous avons relatée et où était impliqué M. le baron de Mévius, sénateur de Namur, le tribunal a rendu une ordonnance selon laquelle la cause est renvoyée au 5 octobre 1916, pour supplément d'instruction. Les juges désirent, en effet, entendre, avant de prononcer, l'expert-armurier, qui est prisonnier en Allemagne, et le rédacteur du procès-verbal, maréchal des logis de gendarmerie, qui est à la guerre.

— Trois individus de Floreffe ayant perpété un vol au préjudice de M. Thirifays, fermier, s'entendent condamner : Deschamps Ernest, à 4 mois ; Battaler Félicien, à 4 mois, et Massinon Joseph, à 3 mois de prison.

— Fauche Emile père et Fauche Emile fils, tous deux de Fosse ,sont prévenus d'avoir recélé une motocyclette volée à M. Piérard Octave, de Tamines. Le premier est acquitté et le second condamné conditionnellement à 8 jours de prison plus 26 francs d'amende.

— Une femme de Temploux, Guillaume Bertha, à qui le bureau de bienfaisance de cette localité avait délivré deux bons de 2 francs, n'a rien trouvé de mieux que d'en changer la valeur et de la porter à 5 francs. Cela lui vaut 3 mois de prison avec sursis.

— Un pharmacien qui ne pratique plus, M. Solt Emile, de Namur, a procuré gratuitement et sans ordonnance, de la morphine à un morphinomane invétéré qui ne pouvait plus, faute d'argent, se procurer le soporifique. M. Solt déclare avoir agi par philanthropie, pour ne pas laisser mourir le malheureux qui le sollicitait. Le tribunal l'a condamné à 212 florins d'amende et lui a accordé la condition.

ANVERS

(De notre correspondant particulier.)

Mouvement du port

Arrivages du 17 mars : 3 steamers, 1 bateau-moteur, 35 allèges.

Départs du 17 mars : 4 steamers, 2 bateaux-moteurs, 39 allèges.

L'extension universitaire

Mardi dernier, le docteur Robert de Mau, ingénieur-technicien, a donné sa première conférence sur l'électricité dans la grande salle de l'école Sainte-Lutgarde, rue Sanderus. Grande affluence de monde.

La ration des pommes de terre

Comme nous l'avons déjà dit, des pommes de terre sont délivrées dans 5 magasins, grâce à une combinaison de particuliers dont le siège est au Queens Hotel, quai Van Dijck, 14. D'après ce que nous apprenons, les dispositions suivantes ont été prises : Chaque ménage peut obtenir tous les 5 jours 1 1/2 kilo par tête à 15 centimes le kilo. La distribution se fait par ordre alphabétique.

Les fraudes en matière de rationnement

La 3e Chambre correctionnelle d'Anvers a eu l'occasion de juger une seconde affaire déférée au parquet par le Comité de Secours et d'Alimentation.

Il s'agit, cette fois, d'un individu coupable d'avoir fait une déclaration mensongère qui lui permettait de se procurer des rations plus nombreuses que celle à laquelle il avait droit. Cet homme s'était fait délivrer une carte de famille en son propre nom et en celui de sa femme et de leurs trois enfants. Or, il a été constaté que les membres de sa famille résident toujours en Angleterre où ils se sont réfugiés depuis le bombardement ; il est tout seul à Anvers. Il touchait par conséquent quatre rations indues, ce qui lui permettait de vendre à des détaillants la plus grande partie de ce qu'il recevait.

Il paraît que son passé n'est pas irréprochable. Aussi, le tribunal s'est montré sévère et a condamné l'inculpé à 15 jours d'emprisonnement.

Etat-civil du 16 mars

Naissances : 5 garçons et 4 filles.

Décès : L. Berghers, forgeron, 66 ans, ép. de M. Van Dormael, rue Dierexsens, 59, F. De Graef, imprimeur, 55 ans, rue de Saxe, 27 ; J. Varemans, 29 ans, ép. de J. Robyns, rue du Verger, 53 ; M. Avents, 78 ans, veuve de P. Schultz, ép. de E. Hoermans, rue du Géranium, 13 ; M. Snoeckx, 60 ans, ép. de A. Couvreur, rue Van den Werve, 45 ; 1 enfant au-dessous de 7 ans.

La Jeune Fille et le Théâtre

Dans quelle mesure doit-on autoriser les jeunes filles à s'inquiéter de théâtre ? Est-ce utile au développement de leur esprit de les mettre en contact avec les intellectuelles discussions modernes, dont le théâtre, « miroir du monde », est, en somme, l'expression la plus directe ; ou bien faut-il les tenir à l'écart de tout, les garder dans l'ignorance de ce qui peut être pour elles, soit un danger, soit une sauvegarde ? Celles d'entre vous qui me font la grâce de lire régulièrement ce que j'écris ici, peuvent supposer déjà le parti vers lequel j'inclinerai. L'avis de Chrysale, évidemment, ne sera pas le mien. Je ne crois pas qu'une femme en sait assez :

...Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausse

opinion que Molière emprunta à Montaigne qui la tenait du fils de Jean V, François, duc de Bretagne. Par l'intermédiaire du bonhomme Chrysale, Molière permet aux femmes un peu plus de connaissances. Pas beaucoup.

Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens
Et régler la dépense avec économie,
Doit être son étude et sa philosophie.

C'est possible. Seulement, pour former l'esprit de ses enfants, du moins faut-il avoir soi-même un esprit quelque peu formé ,et pour diriger « ses gens », doit-on ne pas manquer de quelque intelligente connaissance de l'humanité. Encore la vie ne se résume-t-elle point à ces occupations. Il y a l'heure où l'on cause. Et rien est-il plus insupportable que les personnes totalement ignorantes ? Quand elles sont muettes, on ne fait que s'ennuyer en leur compagnie. Mais, le plus souvent, qu'elles sont bavardes et prétentieuses, qu'elles décident de tout avec outrecuidance ! Il faut savoir infiniment de choses pour concevoir l'utile sentiment que l'on ne sait presque rien et parler de n'importe quel sujet avec un peu de grâce et de modeste circonspection. Je ne sais plus qui a dit : « N'aimez pas une bête, ça se gagne. » Voilà un honnête homme et clairvoyant.

Ne nous attardons pas outre mesure à l'opinion de Chrysale. Fut-elle, au reste, tout à fait celle de Molière ? On le discute.

Après de longues hésitations, et seulement depuis une vingtaine d'années environ, l'éducation des filles s'est modifiée et le progrès a triomphé de presque toutes les mysoginies. Malgré cela, les éducateurs les plus éclairés n'ont point encore d'opinion franche et décisive quant aux spectacles à offrir à la jeune fille moderne.

En vérité, il est très difficile de faire un choix judicieux. Le portrait qu'on trace généralement de la jeune fille au théâtre à notre époque, n'est pas pour lui servir d'exemple. Et le spectacle qui fortifiera l'intelligence des futures mères de famille, ornera leur esprit, assurera leurs idées et leurs sentiments, reste à découvrir.

***

Ce n'est pas seulement comme spectatrices que les femmes s'intéressent au théâtre. Toujours elles montrèrent la fureur de jouer la comédie. Dès qu'on le leur permit, elles eurent le goût extrême de monter sur la scène. Si les dames de la Cour commencèrent à paraître dans des ballets mêlés de chants, mode importée d'Italie, dès le règne des Valois, je ne crois pas que des jeunes filles aient joué publiquement la comédie avant les représentations données dans la maison royale de Saint-Cyr. Cette maison, fondée en 1686, avait pour but, on s'en souvient, d'élever d'une façon digne de leur rang les filles de haute naissance dont les pères étaient morts au service du roi. Pour cela on s'inquiétait moins de perfectionner leurs facultés intellectuelles, que de parfaire leurs grâces. Et la grave Mme de Maintenon, qui, du reste, se montrait indulgente et juste, afin de développer les dons aimables de ses jeunes élèves, et de distraire le roi, leur fit jouer la comédie. Les fillettes interprétèrent d'abord «Cinna» « passablement », puis « Andromaque », « qui ne fut, dit Mme de Caylus dans ses souvenirs, que trop bien représentée au gré de Mme de Maintenon ». Et celle-ci écrivit à Racine : « Nos petites filles ont si bien joué « Andromaque » qu'elles ne la joueront plus, ni aucune de vos pièces. »

Pourtant, plus tard, c'est à Racine qu'elle demanda un opéra sur le sujet biblique d'Esther. On sait l'extraordinaire succès qu'obtint cette pièce. Toute la Cour, tous les lettrés voulurent l'entendre, et on en dut donner un assez grand nombre de représentations. Mais il s'éleva de violentes critiques contre ces spectacles, si bien que Mme de Maintenon se vit contrainte de les interdire. « Athalie » ne fut jouée qu'à huis clos et sans costumes.

Dorénavant, jusqu'à nos jours, on ne verra plus guère les jeunes filles mondaines monter sur la scène, malgré les innombrables théâtres de société fondés au XVIIIe siècle, le théâtre des Petits Cabinets, créé par Mme de Pompadour, le théâtre de Sceaux, installé par la duchesse du Maine, celui de Villers-Cauterets que dirigeait la jolie Mme de Montesson, et tant d'autres. Et Marie-Antoinette dansant toute petite, à la cour de sa mère, où elle montrait déjà « un maintien noble et gracieux » ,fut une assez rare exception.

Maintenant des jeunes filles du monde, assez nombreusement, recommencent de s'adonner au goût de jouer la comédie. Quelques-unes même, comme jadis, rivalisent avec les « professionnelles ». Est-ce un bien, est-ce un mal ? Tout est délicat dès qu'il s'agit de l'éducation féminine. On risque en favorisant ces exhibitions de développer des qualités artificielles au détriment du tact et de la sincérité. Mais aussi on aide les fillettes à se débarrasser de gaucheries et de timidités excessives. Et, si elles ont quelque talent, elles se créent une distraction élégante. En ceci, comme en tout, il faut agir avec clairvoyance et selon les aptitudes des enfants qu'on dirige. Et seuls, les parents, sans faiblesse comme sans vanité, par le génie de leur tendresse, doivent pouvoir discerner exactement ce qui est utile ou nuisible aux jeunes êtres dont ils ont la responsabilité.

PANTINS ! PARAITRA PROCHAINEMENT — Ce grand roman d'actualité suscitera bien des discussions. Chacun le lira

Les Sports

CAUSERIE

Un lecteur me pose deux intéressantes questions qui paraissent pouvoir intéresser mes lecteurs.

1° Dans un match, un arbitre accorde un penalty. Un joueur de l'équipe contre laquelle le coup de punition a été sifflé, au moment où la balle est mise en place, se précipite et met le cuir dans ses propres filets, en guise de protestation contre la décision arbitrale. Que doit faire le referee, me demande mon correspondant ?

C'est simple. Il doit faire recommencer le penalty par un des joueurs de l'équipe qui doit shoter celui-ci et, l'acte du joueur ci-dessus étant constitué une atteinte grave à la dignité de l'arbitre et une protestation aussi mal venue que dangereuse pour la bonne continuation de la partie, prier le monsieur en question d'aller passer sa mauvaise humeur hors du terrain. De tels actes d'indiscipline ne peuvent être tolérés et ce sont souvent de pareils agissements qui amènent des incidents plus graves. C'est pourquoi, à mon avis, il ne faut pas hésiter dans des cas semblables et qu'il faut prendre résolument une attitude énergique.

2° La seconde question porte sur le trow-down (balle à terre), coup qui se présente lorsque le jeu a été arrêté pour une cause qui ne nécessite pas un free-kick ou pour une erreur d'arbitrage. Mon correspondant me demande si la balle étant touchée par un joueur avant qu'elle ait touché le sol, il y a lieu pour le referee de faire recommencer le trow-down. La réponse est simple : il ne faut pas faire recommencer le coup, bien au contraire ! L'arbitre doit donner un free-kick simple contre l'équipe dont fait partie le joueur qui a touché trop tôt la balle. Le cas s'est d'ailleurs présenté récemment dans la province de Liége. L'arbitre, ignorant cette réglementation, avait fait recommencer des trow-in. Une réclamation fut introduite auprès du Comité compétent et celui-ci s'est vu dans l'obligation d'annuler le match et de le faire rejouer.

Ces deux cas un peu spéciaux font partie de ces « difficultés » dont se jouent nos Barettes et nos Istaces, mais qui sont bien faites pour embarrasser nos jeunes arbitres...

***

La saison de cross-country est terminée. Nos athlètes vont prendre quelques semaines d'un repos bien mérité, puis se mettront tout doucement à l'entrainement en vue de la saison sur piste de l'été prochain.

A propos de celle-ci, on parle de meetings sensationnels et d'épreuves aussi nombreuses que diverses. Nous espérons que l'Association bruxelloise d'athlétisme prendra la sage précaution de limiter les organisations et en tous cas établira le plus rapidement possible un calendrier sérieux. C'est là une chose absolument nécessaire et les dirigeants de notre beau sport de la course à pied savent trop l'impatience de certains clubs pour ne pas faire cette besogne d'urgence.

***

Pour pouvoir pratiquer et faire pratiquer la gymnastique avec le maximum de chances de réussite, il est indispensable avant tout de s'occuper de la « salle ». Les « salles » n'existent que depuis une bonne centaine d

Muths a créée n'est donc qu'une gymnastique partielle et fortuitement générale des membres, une gymnastique bilatérale et fortuitement plurilatérale, enfin une gymnastique qui est loin d'être proportionnelle.

Il n'était cependant pas éloigné d'une gymnastique fondée sur l'anatomie et la physiologie, ce qui prouve le succès que remporta sa méthode dans le monde des pédagogues et des médecins, faveur qui persiste encore à l'heure actuelle dans certains pays. Car, malgré l'augmentation de la matière et de l'amélioration de sa classification, en dépit de l'adaptation du système et de sa méthode aux exigences des anatomistes et des physiologistes, malgré les ouvrages nombreux et documents publiées depuis un siècle par les Vieth, Nachtegall, Jahn, Eiselen, Clias, Ling, Amoros, Rothstein, Lainé, Spies, Wasmansdorff, Ravenstein, Lion, Kloss, Torngren, Backe, Euler, Zettler et d'autres spécialistes dont la nomenclature serait trop longue, la gymnastique n'est pas encore suffisamment changée et n'est pas devenue ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire « harmonique ». Elle n'aura jamais cette qualité que si elle exerce dans chaque série tous les membres, si elle est sexlatérale ou omnilatérale, proportionnelle en durée, en nombre et en amplitude, qualités enseignées dans la méthode J. Happel et que nous aurons l'occasion de pouvoir apprécier au cours de l'étude approfondie que nous entamons aujourd'hui.

VICTORIEN.

FOOTBALL

Au Crossing F. C.

Voici le règlement du tournoi de charité organisé parle Crossing F. C. :

Art. 1. — Le Crossing F. C. organise un tournoi de football réservé aux clubs affiliés à l'U. B. S. F. A. (adhérents et effectifs).

Art. 2. — L'épreuve se jouera sur le terrain du Crossing F. C. et est ouverte aux joueurs de division III n'ayant pas été qualifiés pour la I et II pendant les saisons 1914-1915, 1915-1916, toutefois deux joueurs de division II pourront renforcer l'équipe.

Art. 3. — Le droit d'inscription est fixé à 6 francs par l'équipe non remboursable.

Art. 4. — Les engagements seront reçus jusqu'au lundi 20 mars, chez M. F. Adam, 78, rue Vanderborght, Jette, ou le 21 mars, 12, chaussée de Gand, à 8 h.

Art. 5. — Les inscriptions devront être accompagnées d'un cautionnement de 5 fr.; celui-ci sera remboursable à la clôture du tournoi aux clubs ayant rempli leurs engagements.

Art. 6. — Les équipes participantes feront parvenir une liste de 20 joueurs au plus tard le 21 mars, à 8 heures du soir (nom, prénom, adresse et signature de chaque joueur). Les clubs effectifs seront dispersés de cette liste.

Art. 7. — La manière de disputer le tournoi sera décidée à la séance du 21 mars.

Atr. 8. — Le calendrier des matches sera établi en présence d'un délégué de chaque club prenant part à l'épreuve le mardi 21 mars, à 8 h. 1/2, 12, chaussée de Gand, Molenbeek.

Art. 9. — Il sera formé un comité organisateur composé d'un délégué de chaque club prenant part à l'épreuve. Ce Comité sera présidé par un délégué du C. F. C. qui tiendra le secrétariat.

Art. 10. — Tout club n'alignant pas à l'heure indiquée au moins sept joueurs, sera déclaré forfait et perdra le match par 5 à 0 et de plus une amende de 5 francs lui sera infligée. La moitié de cette somme ira au club lésé, l'autre moitié sera versée aux œuvres soutenues par le club organisateur.

Art. 11. — Le Crossing F. C. décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir.

Art. 12. — Les arbitres seront neutres et désignés par le comité.

Art. 13. — L'enjeu du tournoi consistera en 11 médailles aux vainqueurs et 11 médailles en bronze aux seconds.

Art. 14. — Les réclamations, pour être valables, devront être accompagnées d'une somme de 2 francs et parvenir au secrétaire au plus tard à la séance du mardi qui suivra le match.

Art. 15. — Tout cas litigieux non prévu par le présent règlement sera tranché par le comité.

Art. 16. — Le tournoi commencera le dimanche 2 avril 1916.

JEU DE QUILLES

Gros succès mercredi soir à l'ouverture du grand concours de jeu de quilles à boule pleine organisé par le « Bourse-Quilles-Club », en la taverne Alfred, 16, rue du Midi, au bénéfice de « La Fraternelle », fédération philanthropique des soldats mutilés et invalides de la guerre. De nombreux joueurs s'étaient donné rendez-vous pour apporter leur concours à cette belle œuvre. Rappelons encore que de nombreux prix sont réservés aux sportmen qui se les disputeront jusqu'au 14 avril avec un acharnement toujours croissant.

CYCLISME

Une course au parc de Laeken

Le cercle l'Union Fraternelle de Saint-Josse-ten-Noode compte organiser prochainement une course réservée aux amateurs et aux débutants. Si les circonstances le permettent, ces épreuves disputeront sur le parcours classique du parc de Laeken.

Les coureurs de ces deux catégories qui désirent s'engager dans ces épreuves peuvent dès à présent envoyer leur inscription au local du cercle, 59, rue Verte.

Le droit d'inscription est de fr. 0.50 pour les coureurs amateurs, ce montant sera versé à l'œuvre de la Caissette du Coureur cycliste prisonnier. Pour les débutants, le droit d'inscription est de 1 fr.

Nous reparlerons bientôt de cette intéressante initiative dont il convient de féliciter les jeunes sportsmen du cercle organisateur, qui semble faire preuve d'une vitalité toute particulière.

Aujourd'hui à 2 h., courses de lévriers au kynodrome de Forest.

LE DIMANCHE SPORTIF

Le tournoi-handicap

Racing C. B.-Excelsior Schaerbeek, 3-0.

Match bien disputé au Vivier d'Oie. Le Racing menait au repos par 1-0. Les goals ont été marqués par Leyder, Tasosn et Piron.

***

Uccle Sport-S. C. Anderlecht, 0-3.

Peu de monde au terrain du « Merlo », où se disputait le match Uccle-Anderlecht. La partie fut disputée avec acharnement, mais le jeu fut peu intéressant dans l'ensemble. Le premier goal fut marqué par Van Hoof après 17 minutes de jeu. Au repos, Anderlecht menait par 1-0. Au second time, M. Versé marque le n. 2 et Van Keerberghen le n. 3. Uccle méritait de marquer au moins une fois, ayant mené quelques belles attaques durant la partie.

***

Daring C. B.-Union St-Gilloise

Environ 4,000 personnes au terrain du Daring C. B. pour assister au match opposant les équipes du Daring et de l'Union. Si cette partie ne fut pas intéressante par la qualité du jeu fourni, elle fut émaillée par plusieurs incidents regrettables qui se passent entre joueurs, quelque-uns étaient par trop fougueux et l'arbitre aurait dû agir plus sévèrement à leur égard. L'Union ne fut guère à la hauteur et sa victoire n'est pas conséquente du tout sur une équipe qui ne comprenait que quatre joueurs habituels. L'Union marqua le goal qui lui assura la victoire pendant la première minute du jeu, sur dribbling de Coppée. Le jeu fut ensuite très partagé et surtout très nerveux, l'arbitre devant s'interposer plusieurs fois pour éviter des conflits entre joueurs. Vers la fin, Wauters est exclu du jeu pour un coup de pied donné à Solanders. Le Daring marque alors un goal, mais le point est justement annulé pour offside.

Scolaires

Les matches joués aujourd'hui pour le tour final de cette division ont donné les résultats suivants :

Daring C. B.-Excelsior S. C., 2-1; S. C. Anderlecht-Union St-Gilloies, 2-1.

CROSS-COUNTRY

Championnat du Cercle des Sports

Ce championnat, disputé dimanche matin sur 5 kilomètres, a donné les résultats suivants :

1. Cléty, en 17 m. 45 sec.; 2. Theys, en 17 m. 48sec.; 3. Luyckx, en 10 m. 8 sec.; 4. Cauche; 5 Moittiez; 6. Degreef; 7. Leprêtre; 8. Lecui; 9. Bovesse; 10. Factor.

CYCLO-CROSS

Le cyclo-cross de l'U. A. B.

Le cyclo-cross organisé par l'Union Athlétique de Bruxelles a obtenu un bon succès. Assez bien de monde assistait à cette épreuve, qui avait réuni 25 partants. Voici les résultats de cette épreuve :

1. Beeckmans (Ind.), en 32 m. 12 s.; 2. Courbet (U. A. B.), en 33 m. 20 s. 2 5; 3. Van Craenenbroeck (U. A. B.), en 33 m. 42 sec.; 4. Delepeleer (Ind.), 5. Carpentier (Ind.), 6. Em. Vignol, 7. Vanden Eynde (U. F. St-J.), 8. Mees (Ett. S.), 9. Laemont (U. A. B.), 10. Derycke (Ett. S.), 11. Deprez (Ett. S.), 12. P. Drogné (U. F. S.-J.), 13. Degroof (Ett. S.), 14. Rossen G. (Ett. S.), 15. Michel (U. A. B.), 16. Vanderidiere (Ett. S.), 17. Stroobants (E. S.), 18. Hernalsteen (Ett. S.), 19. Luyckx (U. F. S.-J.).

Des réclamations ayant été déposées contre Beeckmans et Van Craenenbroeck, le comité a disqualifié Beeckmans, celui-ci n'étant pas amateur, et Van Craenenbroeck pour avoir coupé au parcours. Le classement se modifie comme suit :

1. Courbet (U. A. B.), 2. Delepeleer (Ind.), 3. Carpentier (Ind.), 4. E. Vignol (U. A. B.), etc.

Classement par équipes : 1. Un. Athl. de Bruxelles, 25 p.; 2. Etterbeek Sportif, 40 p.; 3. Un. Frat. St-Josse, 49 p.

NATATION

La fête de natation organisée samedi soir aux Bains St-Sauveur au profit de l'Aide au Village, obtint un réel succès. L'assistance était fort nombreuse; elle prit un grand intérêt à la fête et tous les numéros du programme furent également applaudis. Voici les résultats :

50 m. handicap, finale : 1. Piffet, 2. Tack.

50 m. seniors : 1. Bauwens, 2. Cocq.

Course par équipes (4 nages) : Equipe Van Haelen, Gabele, Schmalt, Bauwens, en 2 m. 33 s., 2. Equipe Gailly P., Wesly, Pletinckx, Cocq, à une main.

Course de tout petits : 1. Caellens, d'Anvers, en 51 sec., 2. Hauwaert.

100 m. débutants : 1. Vannueel, 2. Thiry.

Championnat des Athénées (4 fois 50 mètres.) — 1. Section de Bruxelles; 2. Section d'Ixelles

100 mètres brasse. — 1. Grauwet, 2. Marcart.

Plongeons. — 1. M. Roose et Désir.

Course pour équipes (5 fois 50 mètres). — 1. Equipe Gille, Van Haelen, Vannuvel, Servais et Schmalt; 2. Equipe Tack, Van Volxem, Douchamp, Pletinckx et Cocq.

Water-polo. — Match nul 4 à 4.

Compagnie Centrale Alimentaire
13, RUE ANTOINE DANSAERT,
Chocolats de marque, Bougies, Savon mou et dur Torchons, etc.
En Bourse de Liége le lundi au Phare. (263

Chronique Financière

BOURSE DE PARIS

17 mars. — Rente Française 3 p. c., 62.05; Russe 4 1/2 p. c., 75.40; Extérieure Espagnole 4 p. c., 92.15; Portugal 3 p. c., 58.65; Banque Ottomane 430, Rio Tinto 1745.

BOURSE DE LONDRES

17 mars. — Consolidés 57 1/4, Japon 4 p. c., 70; Japon 1905, 91; Pérou 19 7/8, Portugal 51 5/8, Uruguay 3 1/2 p. c., 62 3/8; Atchison 108 3/8, Southern Pacific 103 7/8, Union A 140 1/8, Trust de l'Acier 90 3/8.

BOURSE DE NEW-YORK

17 mars. — Baltimore 89 1/2, Canadian Pacific 167, Rock Island 17 5/8, Bethlehem 533, Illinois Central 103, Louisville 124 1/2, Ontario et Western 28 3/4, Northern Pacific 114, Norfolk et Western 122, Great Northern 122 1/4, Southern Pacific 99 1/4, Union Pacific 133 5/8, Anaconda 87 1/2, Trust de l'Acier 86 5/8, Pittsburg Coal 28 1/2.

L. DORMAN Agent de change
47, pl. Ste-Gatherine
Négociation de valeurs
Envoi sur demande de la liste des offres et demandes de titres.
COUPONS. AVANCES SUR TITRES
Placements de capitaux

COURS DU CHANGE A AMSTERDAM

	16 mars	17 mars
Londres	f 11.29	» 11.26 1/2
Berlin,Hamb.	» 41.52 1/2	» 41.70
Paris	» 39.85	» 39.70
Suisse	» 45.25	» 45.25
Vienne	» 29.10	» 29.10
Copenhague	» 67 82 1/2	» 67.92 1/2
Stockholm	» 67.82 1/2	» 67.92 1/2

LE CHANGE A BERLIN

17 mars	A.	P.
New-York	5.47	5.49
Hollande	239.25	239.75
Danemark	159.75	160.25
Suède	159.75	160.25
Norwège	159.75	160.25
Suisse	107.7/8	108.1/8
Autriche-Hongrie	69.70	69 80
Roumanie	85.25	85.75
Bulgarie	78.50	79.50

METAUX

Londres :	15 mars	16 mars
Cuivre comptant	105 1/2	106
» 3 mois	103	103 1/2
» électrol	136	136
Etain comptant	194 1/2	195
» 3 mois	191	190 1/2
Plomb courant	35	36
Zinc comptant	90	92
» courant	75	80

Glascow, 16 mars : (non officiel)
Fonte du mois 87 sh 6 d — 30 jours 89 sh.

L. LEURQUIN & M. DEJEAN
AGENTS DE CHANGE
47, Marché aux Poulets, Brux.-Bourse
Sommes acheteurs titres hollandais, suisses, américains, scandinaves, espagnols, argentins, japonais, etc. Renseignements sur toutes les valeurs étrangeres sans frais.

BRIQUETERIES DE LOBBES

(Anciennem. Briqueteries de la Sambre)

A l'assemblée du 18 courant, le Conseil d'administration a annoncé aux actionnaires que le bilan de 1914 n'a pas pu, à cause des événements, être dressé et présenté régulièrement. Le bilan de l'exercice 1915 qui résume la situation des deux dernières années, continue à faire ressortir une perte de 227,000 francs en chiffre ronds. Les actionnaires ont approuvé les comptes et donné décharge au Conseil.

PETROLES EN RUSSIE

Dernièrement nous avons annoncé que le pétrole russe cotait 45 kop. On annonce actuellement que cette huile se tient entre 46 1/2 et 49 kop. à Bakou. Il y a lieu évidemment de tenir compte pour l'instant de l'élévation des prix de transport.

CREDIT ANVERSOIS

Société anonyme

Extrait du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 1916.

18e exercice social. — Année 1915

Vu les circonstances, nous ne vous présentons, comme l'année dernière, qu'une situation d'écriture sans aucune évaluation d'actifs, donc sans amortissements Nous pensons, en effet, qu'il est aujourd'hui, comme alors, impossible de faire les évaluations raisonnées qui doivent servir de base à l'établissement d'un bilan définitif.

La situation ainsi établie ,présente un solde bénéficiaire de fr. 2,207,171.80, y compris le solde reporté à nouveau de l'année dernière.

Nous vous proposons d'ajouter ce montant à nos réserves supplémentaires et extraordinaires s'élevant déjà à 5 millions 37,340 fr. 26, et de constituer ainsi un compte global de prévisions de 7,244,512 fr. 6 centimes qui, comme nous vous le disions l'année dernière, pourra être appliqué, dans la mesure qui sera jugée nécessaire, aux pertes et amortissements auxquels nous aurons à faire face et que nous chiffrerons lorsqu'une situation plus normale nous permettra d'établir un bilan en parfaite connaissance de cause.

Agence de transports
Urs. LAURENT
144-152, RUE DE RIBAUCOURT
BRUXELLES-MARITIME
Service spécial de messageries
Vastes magasins appropriés pour dépôt de marchandises. (2682

Depuis le commencement de la guerre, nous avons continué à donner satisfaction à toutes les demandes justifiées de notre clientèle ; dès les premiers mois de l'année 1915, nous avons cessé de nous prévaloir vis-à-vis de nos déposants des dispositions du moratoire.

Le commerce belge a été pendant toute cette période sous la menace répétée de la levée du moratoire. Nous nous sommes donc vus obligés de conserver, comme vous le voyez par notre bilan, des sommes relativement importantes en caisse, ce qui, ajouté au manque absolu d'affaires, explique le chiffre réduit de nos bénéfices.

Les difficultés d'encaissement à l'étranger des coupons échus, les retards et quelquefois les impossibilités de communication entre nos sièges, nos agences, nos filiales et les empêchements de tout genre auxquels se buttent nos efforts ont beaucoup contribué à diminuer le mouvement de nos services.

Le Crédit Anversois a été obligé de prendre une part de 15,000.000 francs dans l'emprunt Interprovincial imposé par l'autorité occupante.

Nous avons largement contribué aux diverses œuvres de bienfaisance qui sollicitent, en ces moments, à si juste titre, l'intérêt général, et notamment aux diverses institutions de secours en faveur de la petite bourgeoisie, des petits industriels et des petits commerçants.

Nous avons mis gratuitement à la disposition du bureau belge du Comité Médical de la Croix-Rouge de Belgique, nos locaux de la rue de l'Association, 24, à Bruxelles, un local à notre siège de Bruxelles à la disposition du Comité de la Dentelle, et à Anvers des locaux et du personnel à la disposition des œuvres des Mutilés de la Guerre, de l'Assistance Discrète, de l'Avance Bourgeoise et du Comité de Prêts pour employés de bureau.

Le poste Œuvres philanthropiques et frais généraux extraordinaires comprend, pour une part importante, les traitements et allocations que nous avons continué à payer au personnel en disponibilité ou congédié et dont les services sont actuellement inutiles.

Nous avons, pendant l'année qui vient de s'écouler, eu à regretter les pertes douloureuses de deux de nos collègues : MM. Henry Bertrand et Lucien Van Gelder.

Vous serez d'accord avec nous, Messieurs, pour adresser à la mémoire de ces administrateurs de notre Société, un souvenir reconnaissant.

Nous vous proposons de ne pas pourvoir au remplacement de ces Messieurs.

Nous avons perdu au cours de l'exercice quatre de nos employés : MM. Jean de Cocq et Gustave Vermylen, de notre siège d'Anvers ; M. Maurice Bogaert, de notre siège de Bruxelles, et M. Jean Etienne, de notre agence de Verviers, morts pour la défense de la Patrie. Vous vous associerez au souvenir ému que nous adressons à leur mémoire.

Voici le bilan tel qu'il a été adopté par l'assemblée statutaire :

Bilan au 31 décembre 1915

ACTIF

Immobilisé :		
Hôtels de la Banque, Coffres-forts (safes), mob. fr.		5,781,425.27
Maisons et magasins		751,175.32
Réalisable :		
Actionnaires		7,886,320.—
Portef. titres (ancien)		1.—
Caisse		6,858,163.82
Coupons et monnaies		366,451.70
Portef. effets de commerce...		9,503,359.57
Rep. et avances sur titres.....		19,596,720.93
Banquiers débiteurs		17.776,324.11
Fonds publ. et bons de caisse		
5 p. c. emprunt interprov.		8,122,279.60
Comptes-courants débiteurs		27,471,289.90
Débit. par accept. et avals		7,517,850.98
Act. de banques patronnées et filiales	5,335,233.36	
Parts syndicat. :		
Eng. 5,985;650.44		
Vers. non app. 2,777,145.—		
	3,208,505.44	
		8,543,738.80
Comptes d'ordre		3,594.439.50
	Fr.	123,769,549.50

PASSIF

Envers la Société :	
Capital	35,000,000.—
Fonds de réserve	5,700,000.—
Fonds d'amortissements sur immeubles et mobilier.....	750,000.—
Envers les tiers :	
Effets à payer et avals.....	7,767,284.77
Banquiors créditeurs	8,533,032.85
Clients	56,387,586.30
Sièges et agences	504,386.96
Banque Nat., compte garanti	3,187,189.87
Dividendes restant à payer...	62,164.—
Réescompte du Portefeuille	16,293.25
Profits et Pertes :	
Solde rep. au 31 déc. 1914...	966,413.77
Bénéfices de l'exercice.....	1,240,758.03
Comptes d'ordre	3,594.439.50
Fr.	123,769,549.50

Profits et Pertes au 31 décembre 1915

DEBIT	
Frais généraux .....fr.	1,181,298.29
Œuvres philanthropiques et frais généraux extraordin.	285,673.27
Solde à reporter	2,207,171.80
Fr.	3,674,143.36
CREDIT	
Solde à nouveau .....Fr.	966,413.77
Intérêts, commissions, escomptes	2,707,729.59
Fr.	3,674,143.36

L. SLACMEULDER Agent de Change
184, Boulevard Anspach, 184, Bruxelles
Paiement de tous coupons des pays neutres, y compris échéance de mars, avril 1916. — *Cédules. Dominicains, Espagnols, Suisses, Roumains, Vénézuéla Argentins*, AKRON toutes les échéances.
Vérification grat. de tous les numéros d'obligations
Vendeur : de 4 % communal à 93.
Achetcur : Katanga, Tanganyika, Brazilian, Union Minière. (8019)

BOITE AUX LETTRES

Un lecteur nous demande de faire figurer à nos bourses étrangères les cours des actions Nord-Espagne, Saragosse et Suez. Que notre lecteur se rassure, nous ne manquerons pas de le faire le cas échéanu, mais voilà, nous les rencontrons si peu souvent.

Memento de l'actionnaire

21 mars

Distillerie de Bierset, Londot, Habat et Cie, à 5 h., à Bierset.

Elysée Palace, à Liége, à 3 h., au café du Petit Trianon, boulevard Sauvenière, à Liége.

Banque de Commerce, Longue rue de l'Hôpital, 9, à 3 h.

Fonderies et Poêleries de Tamines, à 4 h. au siège social, à Tamines.

Banque Générale Belge, à Namur, à 3 h., au siège social.

Société des Faubourgs de Bruxelles, à 2 h., rue Montagne du Parc, 8, à Bruxelles.

Société des Mines de Manganèse d'Ouro-Pétro, à Anvers, à 3 h., rue du Mai, 27-29, Anvers.

Banque Liégeoise, à 3 h., rue de l'Université, 34, à Liége.

Mutualité Industrielle à Seraing, à 2 h., à Seraing.

Charbonnages de Moreux Bas-Bois, à Soumagne, à 12 h., à Soumagne.

Charbonnages de Kessales, à 12 h. 1/2, rue des Dominicains, Liége, à la Banque Nagelmackers et Cie, à Liége.

Le Phénix, Briqueteries mécaniques de Liége, à 2 h., à l'Hôtel Donneu, à Liége.

Carrière de Vaux et de Gaurain-Ramecroix, à Vaulx-lez-Tournai, à 11 h., au siège social, à Vaulx.

Cuivre, produits chimiques, métaux d'Hémixem, à l'heure statutaire, à Hémixem-lez-Anvers.

Carrières du Hainaut, à 2 h., au siège social, à Soignies.

Matériaux de constructions de Moscou, 71, rue Royale, à 12 h., au siège social.

21 mars

Tresses et Lacets Torley, à 4 h., rue de l'Instruction, 126, Cureghem.

L'Oudulium à Theux, à 3 h. 1/2, chez M. A. Baar, rue Lebeau, 4.

Compagnie des Bronzes, 28, rue d'Assaut, à 3 heures.

Fabrication des Compteurs Meinccke, à Liége, à 10 h., 351, rue de Vennes, Liége.

23 mars

Société Quartier Léopold II, à 2 h., Montagne du Parc, 8, à Bruxelles.

Société Bruxelloise d'Electricité, à 11 h., 33, rue du Congrès, à Bruxelles.

Charbonnages du Grand Mambourg Sablonnière, à Montignies-sur-Sambre, à 11 h. au siège social.

Union Allumettière à Bruxelles, à 4 h., 97-99, rue des Etangs-Noirs, Bruxelles-Ouest.

Moulins Métropole, à Schooten (Anvers), à 4 h., 23, rue Leys, à Anvers.

24 mars

Ciments Portland de Vaulx et Antoing, à Vaulx-lez-Tournai, à 4 h., à l'Hôtel des Neuf Provinces, à Tournai.

25 mars

Société Electra, 4, Place Rouppe, à Bruxelles, à 4 h., au siège social.

Imprégnation de Bois, à Haren-Nord, à 12 h., à Haren-Nord.

Charbonnages du Nord de Gilly, à Fleurus, à 4 h., Hôtel Siebertz, quai de Brabant, 19, à Charleroi.

Participation Industrielle, à 2 h., 310, avenue de Belle-Vue, à Uccle-lez-Bruxelles.

Etablissements Verschueren, 35, rue de la Province d'Anvers, à 4 h.

Usines Remy à Wygmael, à 2 h., à Wygmael.

Crédit Mobilier de Belgique, à Anvers, 48, place de Meir, à 3 h. 1/2.

Compagnie Générale de Tramways d'Anvers, à 4 h. 1/2, rue du Grand-Chien, 58, Anvers.

Chemins de fer et Tramways de Perse, à 3 h. 1/2, rue de la Victoire, 61, Saint-Gilles.

Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemin de Fer, à 12 h., à la Société Générale, 34, rue Royale, Bruxelles.

Gaz et Electricité de la ville de Kazan, à 11 h., rue du Marais, 31, à Bruxelles.

Béton Armé, à Ath, à 10 h., au café Clovis (gare) de Ath.

Hévéa, à 12 h. 1/2, rue de Namur, 59, à Bruxelles.

26 mars

Société la Gileppe, à 2 h., au siège social, à Membarch.

BIBLIOGRAPHIE

Une Femme, comédie en 3 actes de MM. Jules Gibet et Paul Ruscart (Editions Girus, 51, rue Wayenberg, Ixelles).

L'éditeur d'*Une Femme* nous prie d'insérer ce communiqué, en ajoutant : « Pour le reste que votre critique littéraire voie ce qui mérite d'être dit ».

Cet éditeur nous semble être un éditeur malin ou un malin éditeur, comme on voudra. Il a l'air d'aller de gaîté de cœur au-devant d'une critique dure, mais en réalité nous le soupçonnons fort de ne pas ignorer ce que nous pensons ici de l'œuvre de nos deux excellents collaborateurs... Votre religion, cher monsieur, a dû être éclairée par l'article de notre critique théâtral, qui a dit longuement tout le bien qu'il pense d'*Une Femme*. Sachez donc, éditeur rusé que nous sommes tout à fait d'accord avec lui et que nous n'ajouterons qu'une chose : le public a ratifié son opinion, puisque la comédie dont vous nous envoyez deux exemplaires — merci en passant ! — est celle qui a eu, cette saison, le plus de représentations à la Gaîté.

Pour le reste, nos lecteurs achèteront *Une Femme* (la préface, une belle profession de foi, y comprise) et jugeront encore par eux-mêmes.

***

Les jours s'en vont, mélodie-pième de L. Bleu, musique de Georges Hamry.

Voici une œuvre délicate éditée par la Maison Katto et qui se trouvera avant peu sur tous les pianos ; elle a en effet de quoi contenter les amateurs raffinés. L'œuvre de M. L. Bleu et Georges Hamry est présentée sous une jolie couverture du dessinateur Trudt.

***

Temps Présent : Sommaire du n° 9 : la revue de Maurice Saey, nouveautés et articles divers signés le Gai Huron, Georges Binet, H. Lambinon, V. Bodart, etc., modes, échos divers, finance, etc.

***

ROBERT L'HOIR : *L'Homme Idéal.*

M. L'Hoir, de qui nous avons lu ces temps derniers une foule de brochures intéressantes, parmi lesquelles « Vers le Bonheur », « La Femme Idéale » et « Les Femmes qui charment », vient de publier quelques considérations philosophiques sur les hommes. Il y a là des réflexions marquées au coin du meilleur bon sens, des choses vigoureuses et justes qui font penser. D.

COURRIER DES THÉATRES

(Communiqués)

GAITE

Ce sont irrévocablement les dernières du « Bonheur, Mesdames » ; la spirituelle comédie de M. F. de Croisset disparaîtra en effet mercredi soir de l'affiche. Il convient donc de se hâter si l'on veut applaudir Mme Rachel et M. Léon Berrver dans leurs si personnelles créations. Aujourd'hui lundi, à 4 h., dernière matinée du « Bonheur, Mesdames ».

***

Les places s'enlèvent rapidement pour le prochain Samedi de Madame, consacré à l'Enfant au théâtre, avec une causerie de M. Lambert et la représentation de la « Revanche du Baiser », par une troupe de petits prodiges. Cette matinée sera, on le sait, donnée au bénéfice de l'œuvre du Secours immédiat aux enfants victimes de la guerre.

FOLIES BERGERE

Pour ses adieux dominicaux, « Le Grand Mogol » a vu venir à lui une grande affluence. Des fauteuils aux balcons, on n'eut pu, selon l'expression familière, lancer une pomme sans atteindre quelqu'un.

Les répétitions des « Mousquetaires au Couvent », dont la première aura lieu après-demain mercredi 22 mars, font augurer d'une exécution splendide.

CONCERT DES 2 FOLIES
Dames à 8 heures — Attractions
22, rue des Chartreux, 22, Bourse. (3091)

LA CIGALE

Dans la partie de concert qui précède « Les Petites Brebis », Mlle Mercia, M. Charlems, détaillent avec esprit des couplets pleins de sentiment et des fantaisies bruxelloises d'une inénarrable drôlerie.

MAISON DE VERRE

Les admirateurs du sympathique comédien Arthur Devère se font une fête d'aller l'applaudir dans ses trois meilleures créations, « Les remèdes de Soitje Rubens », « Un Coup de Bourse » et « Un père pour 2 fr. 50 », trois actes de E. Bodart et A. Devère. Il y a foule.

SCALA

Par ses bravos et ses rappels le public de la seconde représentation a confirmé le franc succès obtenu à la première par les scènes nouvelles de la « Revue ». Deltenre, Pilly-Pitt, Namlet, Gill's Pack, sont amusants au possible et les liseuses de romans sont délicieusement personnifiées par Dora, Nimson, Mayola et Thylda.

La location est ouverte pour toute la semaine, matinée de jeudi comprise.

WINTER-PALACE

Le « Baron Vadrouille », qui fait florès en ce moment au Winter-Palace est interprété par les artistes aimés du public bruxellois. Aussi MM. Darman, de Essen, Harzé, Necker, Daix, Max, ainsi que Mlles Alice Favier, Hurlet, Primevère, Mme Lemonner, font triompher chaque soir cette joyeuse opérette.

VARIA

Ce sont les dernières représentations de music-hall avant la revue, dont la première est fixée au jeudi 30 mars ; les attractions qui défilent cette semaine sur la jolie scène de la rue de la Couronne sont pour la plupart inédites à Bruxelles.

Feuilleton du *Messager de Bruxelles* 91

Le Secret de l'Eventail

Grand Roman Dramatique Inédit

PAR

AXEL GHAIR

XIEME PARTIE

LE COTTAGE MYSTERIEUX

XVI

Le rapt

— Courons, car de la part de ces bandits, tout est à redouter.

— Tout était à redouter, voulez-vous dire, car pour l'instant...

Mais leurs mesures étaient trop bien prises pour qu'ils aient eu besoin de compliquer leur opération.

Encore une fois, le vieux policier avait été bien servi par son esprit déductif.

On retrouva Mme Vouziat et sa sœur ligotées et bâillonnées dans leur chambre, de même qu'on retrouva Gustave, le valet de chambre, plus mort que vif, tellement il avait été terrifié ,mais indemne de toute blessure.

Les bandits, ainsi que M. Dages l'avait deviné, ne s'étaient livrés à aucune violence inutile, s'efforçant uniquement de mener à bien l'objet de leur expédition, l'enlèvement de Mlle Barcklay.

Il serait peut-être exagéré d'affirmer que le restant de la nuit se passa dans le calme le plus absolu.

Toujours est-il qu'aucun nouvel incident ne vint la troubler.

Ce qui permit à M. Vouziat de parachever sa plainte, un véritable chef-d'œuvre de netteté et de précision.

XVII

Renardot, roi du reportage

Il jouait décidément de malheur, le pauvre M. Vouziat.

Après toutes ses déconvenues des jours précédents, après les événements qui lui avaient démontré clair comme le jour que sa perspicacité de magistrat était loin d'être infaillible, après avoir tout tenté pour éviter que ses échecs ne fussent ébruités, ce qui est toujours une situation un peu ridicule pour un juge d'instruction, un fait nouveau venait tout remettre en question. Et quel fait !

Une tentative de rapt, en sa propre maison, une tentative qui certainement aurait réussi sans l'intervention opportune de ceux-là même dont il se riait naguère.

Et cette intervention avait amené une lutte sans merci.

Et cette lutte avait occasionné morts d'hommes. Quel tapage cet événement allait-il occasionner dans le landerneau de la magistrature, le landerneau le plus bavard qui soit, s'il faut en croire les avocats, qui doivent s'y connaître.

Cette fois il n'y avait aucun moyen de dissimuler la vérité.

La seule précaution à prendre de la part de la police et du parquet était de garder autant que possible le silence sur le tragique fait divers de la nuit écoulée.

Cependant, la rumeur publique s'était déjà emparée de l'incident, qu'elle grossissait d'autant plus naturellement qu'elle n'en connaissait pas les détails.

Dans le petit café dont nous avons déjà parlé, les domestiques du voisinage avaient dès huit heures du matin échangé leurs impressions à ce sujet.

La plupart parlaient d'une tentative de cambriolage, dérangée par l'intervention de la police, mais certains, ceux-là qui se prétendaient les mieux informés, juraient leurs grands dieux que l'habitation du juge avait été le théâtre d'un véritable massacre et qu'aucun de ses habitants n'avaient échappé aux bandits.

L'absence de Gustave, fidèle habitué de la maison, semblait confirmer cette affirmation.

Disons sans plus tarder que Gustave avait été tout bonnement consigné par M. Vouziat, qui assez maladroitement avait cru par ce moyen empêcher tous les clabaudages.

Un quart d'heure plus tard, chez le boucher et chez la fruitière, les petites chroniques des offices commentaient à leur tour l'événement avec un luxe de détails qui eût stupéfié M. Renardot lui-même, le sympathique chef de la rubrique des faits divers au « Messager de Bruxelles ».

Dieu sait cependant si M. Renardot sait soigner le détail; il en inventerait plutôt que de n'en pas donner, n'accomplissant en cela que le plus strict de ses devoirs de journaliste informateur.

Or, toujours à l'affût de nouvelles, M. Renardot avait eu vent des tragiques événements de la nuit.

Comment ? Ce n'est pas ici qu'il nous appartient de le dire, mais le lecteur n'ignore pas que les journaux bien informés disposent d'une police qui n'a rien à envier à la police officielle et que le métier de journaliste a, au surplus, ses grâces d'Etat.

Toujours est-il que guidé par son flair, célèbre chez tous ses confrères, RenRardot mit sans hésiter le cap sur le fameux petit café où chaque matin les domestiques du quartier Léopold venaient s'entretenir de leurs petites affaires en préludant aux fatigues de la journée par l'absorption méthodique d'une « fine » de derrière les fagots.

En trois minutes, Renardot, qui connaissait son métier, avait réuni les éléments d'un article sensationnel.

Il eût bien voulu pousser son enquête plus avant, mais l'heure de la mise sous presse allait sonner; il n'avait plus un moment à perdre, s'il voulait arriver bon premier, comme il l'espérait à juste titre.

— Procédons graduellement, se dit-il. Amorçons l'affaire et il sera toujours temps plus tard d'ajouter les détails.

L'essentiel est que nous paraissions aujourd'hui avec une manchette ébouriffante.

Et de jet il rédgieait sa copie, que le « Messager de Bruxelles » reproduisait deux heures plus tard en première page et sous cette forme :

Le drame du Quartier Léopold

(Ce titre prenait à lui seul la moitié de la première colonne).

« Une tentative d'une audace inouïe vint troubler cette nuit le si tranquille et si aristocratique quartier Léopold. La demeure d'un de nos plus distingués magistrat, M. J. V..., a été le théâtre d'un drame qui rappelle les actes le brigandage les plus odieux des âges barbares.

Des bandits, au nombre d'une vingtaine, se sont introduits par effraction dans l'hôtel de M. J. V..., mais ce dernier, ayant entendu du bruit et n'écoutant que son courage, s'arma d

Vous n'aurez JAMAIS DU BEAU LINGE
que si vous employez
le Savon Mou Spécial Supérieur
Garanti exempt de tout produit nuisible.
"ESPANA"
NETTOIE, mais n'attaque pas le linge
C'est le moins cher parce que c'est le meilleur et le plus avantageux
SAVONS GENRE "MARSEILLE" — SAVONS EN BRIQUES "PANAMA"
Pour le gros et Comités d'Alimentation : JAIME MIR, 99, Boulevard Anspach, 99, BRUXELLES

Le Messager de Bruxelles

Tarif de Publicité

Annonces, 4me page, fr. 0.15 la ligne
Réclames, 1res pages, fr. 0.50 »
Tarte, 4me page, fr. 0.75 »
Faits-Divers, fr. 1.50 »
Nouvelles, 2me page, fr. 3.00 »
Nouvelles, 1re page, fr. 5.00 »
Nécrologies, fr. 1.50 »
Judiciaires, fr. 0.50 »
Sports, fr. 1.00 »
Publicité financière : à forfait

ETAT-CIVIL

BRUXELLES

Naissances. — 3 garçons.

Décès. — Salomon Koberte, casquettier, 48 ans, rue du Midi, 112; Albert Tasseur, 2 mois, rue de Louvain, 88; Lydie Vandepitte, 2 jours, rue Pachéco, 34; Jeanne Francx, 73 ans, veuve Pansaert, rue des Ursulines, 188; Alphonse Bertrand, pharmacien, 53 ans, époux Ferage, rue de Cureghem, 1; Pierre Nachez, 69 ans, rue Haute, 241; Albert De Donder, 1 mois, Quai aux Briques, 88; Jean Belsack, comptable, 53 ans, veuf Temmerman, époux De Graeve, rue de la Senne, 26; Jean Vanden Bosch, 64 ans, époux Mycke, rue d'Ophem, 55.

IXELLES

Déclarations du 9 au 16 mars 1916 :

Naissances. — 9 garçons, 5 filles.

Mariages. — De Pestele, garçon-boulanger à Ixelles, rue Paul Lauters et Schoonheydt, sans profession, à Ixelles, rue Paul Lauters; Lebrun, ébéniste, à Saint-Gilles (Brabant) et Leyssens, tailleuse à Ixelles, rue Gray; Mallens, négocint à Schaerbeek et Philippaerts, cuisinière, à Ixelles, rue de Florence; Christens, garçon-boulanger à Ixelles, rue Sans-Souci et Marien, servante à Ixelles, chaussée de Vleurgat; Schaff, cordonnier à Ixelles, rue antray et Van Oosterwyck, servante à Ixelles, rue Lanfray.

Décès. — Marie orent, étudiante, 18 ans, rue du ac, 23; Caroline Herinex, rentière, 80 ans, rue Elise, 102; Virginie Dehaspe, employée, 41 ans, rue Saint-Georges, 31; Anna Orlans, tailleuse, 20 ans, rue De Vergnies, 7; Edouard Fraiture, tailleur de pierres, 59 ans, époux Mayor, rue Gray, 128; Hortense Strebelle, ménagère, 80 ans, rue de la Crèche, 9.

Avis de Sociétés

LE COURRIER DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE
(Société anonyme)
Etabli à Bruxelles, rue Henri Maus, 25

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra au siège social, le samedi 1er avril 1916, à 10 heures du matin.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'administration et du commissaire ;
2. Bilan et compte de profits et pertes ;
3. Décharge aux administrateurs et commissaire ;
4. Approbation des mesures prises en présence des circonstances ;
5. Nominations statutaires.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 34 des statuts sociaux. Les titres doivent être déposés au plus tard le 26 mars 1916, au siège social.

CHARBONNAGE DE JEMEPPE-AUVELAIS
Société anonyme
A JEMEPPE-SUR-SAMBRE

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 6 avril 1916, à 12 h., 62, rue Royale, à Bruxelles,

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1915 ;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
4. Nominations statutaires.

Pour être admis à l'assemblée générale, MM. les actionnaires doivent, conformément à l'art. 34 des statuts, déposer leurs titres au siège social ou à la Banque de Bruxelles, 62, rue Royale, à Bruxelles, au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée. (3138)

CHEMINS DE FER VICINAUX BELGES
(Société anonyme)
Siège soc. : 31, rue du Marais, Bruxelles

Il est porté à la connaissance de MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le mardi 5 avril 1916, à 11 heures du matin, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport des commissaires ;
3. Bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1915 ;
4. Décharge aux administrateurs et commissaires ;
5. Nominations statutaires.

Pour être admis à l'assemblée, MM. les actionnaires auront à se conformer à l'article 19 des statuts.

Le dépôt des titres se fera jusqu'au 31 mars 1916 :

Au siège social, 31, rue du Marais, à Bruxelles ;

A la Société Générale de Belgique, à Bruxelles, et dans ses banques patronnées en province ;

A la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, à Bruxelles. (3201)

ETABLISSEMENTS VAN GOETHEM
Société anonyme à Schaerbeek-Bruxelles

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mercredi 29 mars 1916, à 10 h.

ORDRE DU JOUR :

Modification à l'article 26 des statuts ; Divers. (3145)

BANQUE DE CREDIT COMMERCIAL
Société anonyme à Anvers

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 28 mars 1916, à 2 h. 1/2 de relevée, au siège social, rue des Tanneurs, n° 36, à Anvers.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du conseil d'administration et du collège des commissaires sur les opérations de l'exercice 1915 ;
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1915 ;
3. Affectation des bénéfices ;
4. Décharge aux administrateurs et commissaires ;
5. Nominations statutaires.

Pour assister à cette assemblée, messieurs les actionnaires sont priés de se conformer aux prescriptions des articles 31 et 32 des statuts.

Les dépôts des actions au porteur pourront se faire :

A Anvers : au siège social, rue des Tanneurs, n° 36 ;

A Bruxelles : à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts ;

A Liége : à la Banque Générale de Liége et à la Banque Liégeoise ;

A Courtrai, à la Banque Centrale de la Lys. (3017)

AGENCE MARITIME
(Ancienne firme E. Minne)
Société anonyme, Gand
Directeur général : E. Minne
Siège social : 88-90, rue des Distillateurs

Nous avons l'avantage de vous convoquer pour assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société, qui se tiendra au siège social de la société, le 13 avril prochain, à 3 h. 30 de relevée.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes ;
3. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires ;
4. Nominations statutaires.

Le Conseil d'administration.

N.-B. — Les propriétaires d'actions au porteur ou d'actions nominatives qui désirent assister à l'assemblée générale, doivent se conformer à l'art. 41 des statuts. (3227)

SOCIETE ANONYME HORTICOLE LOUIS VAN HOUTE, Père
Etablie à Gentbrugge-lez-Gand

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en assemblée générale extraordinaire le lundi 1er mai 1916, à midi, en l'étude de M. le notaire Georges Van de Velde, à Gand, 41, rue des Baguettes, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a) Exposé de la situation ;
b) Emprunt hypothécaire ;
c) Divers.

Les propriétaires d'actions sont priés de se conformer à l'art. 34 des statuts pour être admis à l'assemblée.

Les actionnaires sont autorisés à déposer leurs titres à Gand, à la Banque de Gand et à Bruxelles à la Société Générale de Belgique.

Art. 34. — Les actionnaires seront admis à l'assemblée générale, ceux en nom, sur la production de leurs certificats nominatifs; les propriétaires d'actions au porteur, sur la production de leurs titres ou d'un certificat de dépôt de ces titres au siège social. (3186)

CAISSE GENERALE DE REPORTS ET DE DEPOTS
Société anonyme à Bruxelles
Siège social : rue des Colonies, 11

Constituée par acte authentique passé devant Me Vandenhouten, notaire à Bruxelles, le 24 octobre 1874. Statuts modifiés par actes authentiques passés devant Me Ch.-P.-M. Van Halteren, notaire à Bruxelles, les 19 décembre 1888-14 mars 1895, et devant Me Ed. Van Halteren les 28 mars 1899-26 mars 1902 et 9 décembre 1909.

Le nombre des titres déposés en vue de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars courant, n'ayant pas atteint les trois quarts des actions émises, la date de la deuxième réunion est fixée au mardi 28 mars courant, à 1 heure de relevée, au siège social, rue des Colonies, 11, à Bruxelles.

Cette nouvelle assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions représentées.

ORDRE DU JOUR :

1. Modifications aux statuts :
   a) Augmentation du nombre des administrateurs, de cinq à sept et des commissaires de trois à cinq ; fixation de la durée de leur mandat. Nomination éventuelle d'un administrateur-délégué ;
   b) Augmentation éventuelle du nombre des directeurs et sous-directeurs ; fixation de leurs cautionnements, attributions et émoluments ;
   c) Modification des paragraphes 5 et 6 de l'article 51 :
      Texte nouveau :
      « 15 p. c. au Conseil d'administration ; 5 p. c. à la disposition du Conseil d'administration, pour les répartir — en tout ou en partie — entre les membres de la direction et, éventuellement, l'administrateur-délégué. »
   d) Modification du second paragraphe de l'article 53 :
      Texte nouveau :
      « Les tantièmes statutaires prévus à l'art. 51 ne s'exerceront pas sur les produits des réserves inscrites au bilan. »
   e) Modification des articles 5, 19, 31, 49, 50 et 57 pour les mettre en concordance avec les lois coordonnés sur les sociétés commerciales.
      En conséquence, modification des articles 5, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 40, 49, 50, 51, 53 et 57.
2. Nomination d'administrateurs et de commissaires.

Dépôt des titres au plus tard, le 22 mars 1916, à Bruxelles, au siège social.

LES EDITIONS F. D.



Les meilleurs auteurs
Les romans les plus pathétiques
Les situations les plus originales
0.65 — Un volume inédit d'environ 300 pages avec couverture illustrée — 0.65
VIENT DE PARAITRE
Le NOUVEAU L'Enfant du Onzième, roman inédit de la grande guerre par ROBERT DARVYL
K. Z. W. R. 13, le célèbre roman policier de A. E. DARVYL
Le INÉDIT
Les demander chez tous les libraires et papetiers

Meyermans & Cie 15, rue Limnander, Bruxelles-Midi.
Harengs à la tomate
Sardines à l'huile d'olive
IMPORTATION DIRECTE
On demande des agents travailleurs (3805)

A VENDRE
La collection des
22 Cartes Géographiques du Théâtre de la Guerre
parues dans le « Messager de Bruxelles », fr. 1.50, franco fr. 1.85. Bur. du journal, 45, Marché aux Poulets.
AVIS AUX COLPORTEURS
Stock de cartes géographiques du théâtre de la guerre (autorisées) à céder dans de bonnes conditions, 45, Marché aux Poulets.

Arrondissement de Charleroi
JOURNAUX
On demande de bons vendeurs et dépositaires de journaux pour toutes les communes du Bassin de Charleroi.
PUBLICITE
De bons courtiers en annonces sont demandés. Pas d'aptitudes spéciales. Bonnes commissions. S'adresser : Bureau du MESSAGER DE BRUXELLES, concessionnaire exclusif pour tout l'arrondissement de Charleroi. 8, rue de Beaumont, Charleroi. (3177)

CAPITAUX
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES, ACHATS, CREANCES HYP., RENTES VIAGÈRES, ASSUR., CAISSE PATRONALE, 57, RUE DE LA REGENCE, BRUXELLES. (1782)

FONDS PUBLICS
Compte — Chèques — Coupons
Chèques et encaissements pour pays autorisés.
CAISSE D'EPARGNE 4 % PAR AN
Retrait sans préavis
BANQUE NÉERLANDAISE D'ASSURANCES
(Société anonyme)
40, Place de Brouckère

PRETS dep. 5 % sur hypoth., succ., Lots-prop., usuf., etc. Au cun frais d'avance. Delmeg, 147, boulevard du Nord. De 11 à 1 h. et de 5 à 6 h. (3049)

VELOS
D'OCCASION. — Vélo fr. dame, homme, 90/, et course à vendre en parf. état, 7, r. de Mérode. Se presser. — J'ACHETE un vélo en parf état. Donner description et dern. prix. M. B. 18, bur. journal. (3200)

ENSEIGNEMENT
MONSIEUR instruit, connais. parfait plus. langues, demande emploi quelc. Ecr. bur. du journ. intit. C. H. 20. (2960)

LES JEUNES GENS désireux de profiter de la brillante période économique qui suivra la guerre, acquerront la connaissance théorique et pratique des affaires commerciales en suivant leçons que donne homme instruit, sérieux et expérimenté. Ecrire M. I. Lerton, 213, rue de la Victoire.

Le Meilleur Savon gras
54, rue des Vierges, 54, Bruxelles. (3193)

HYDROPISIE
(L'EAU)
Gonflement des jambes, du ventre, maux des reins, diabète, soulagement rapide par le
NITRAL
VIN DIURETIQUE
Delacre, Brux. ; Dewolf, ch. de Waterloo ; Dryon, r. Hollande ; Vanderlinden, r. Fontaines, St-Gilles ; Collard, Forest ; Van Ongevalle, Uccle et toutes pharmacies. (1078)

J'achète au plus haut prix BIJOUX, OR, PIERRES FINES, ARGENT, OBJETS DE VALEUR
Dégagem. des Reconnaissances sans aucun frais.
Achat de vieux dentiers même brisés
22, rue du Midi, Brux.-Bourse
Grande facilité de rach. (2520)

VIEUX PAPIERS et vieux livres. Très gros prix. 183, rue des Tanneurs. (3206)

450 Caisses Savons à liquider
Delft, Excelsior, Amstel, Américain, Hollandia B B sans rival, Figues, Veilleuses, Chocolats 1re marque et en poudre, Meyers, 49, rue de l'Education, 49, Bruxelles. (3154)

PIANO PLEYEL, 425 fr., 131, avenue de la Toison d'Or, 131. (3059)

Avez-vous besoin de CAISSES D'EMBALLAGE ?
Adressez-vous à
EDOUARD VEREYCKEN
7, rue Le Lorrain, 7
BRUXELLES
Fournitures rapide et soignée. (773)

ON DEMANDE piano et harmonium, 7, avenue de la Reine, 7. (3036)

DISPONIBLES :
SEL raffiné spécial pour beurre de soude
89, RUE VAN ARTEVELDE. (3181)

SAVON VERT EXTRA
qualité incomparable, bel aspect, pur, gras, solide, de bonne conservation, naturel, sans gélatine ni matière nocive, inoffensif pour les mains, s'étend bien sur le linge, le blanchit, ne l'abîme pas, réunit toutes les qualités des anciens savons.
Maison de toute confiance
COMPTOIR GENERAL BELGE
Rue des Vierges, 54, Bruxelles
NE PAS CONFONDRE NOS SAVONS avec la mélasse innommable lancée sur le marché par des savonniers d'occasion souvent sans scrupule. (3139)
Prix unique : fr. 1.80 le kilo. Cuvelles de 25 et 12 1/2 kilos.

MERCURE ET ETAIN
Très gros prix. 183, r. des Tanneurs. (3224)

Prêts Hypothécaires
Groupe de capitalistes ayant des disponibilités importantes, consentirait prêts hypothécaires. Conditions avantageuses. Ecrire ou s'adresser au bureau du journal. P. H. (3142)

ACCOUCHEUSE
Diplômée, 26 ans pratique. Consultations secrètes à toutes époques, retards, discrét. Mme Bougelet, 48, rue de Parme, 48, (Porte de Hal), Saint-Gilles-Bruxelles. (2498)

PAPETERIES LOUIS PERIN
383, chaussée de Waterloo
32-34, rue des Tongres
176, chaussée d'Alsemberg
37-39, boulevard Militaire
PAS DE HAUSSE
SUR LES ARTICLES CLASSIQUES
Fardes en papier extra fort, pièce, fr. 0.40.
Cahiers, pièce, fr. 0.10, 0.15, 0.20 et 0.25.
Crayons Gilbert, pièce fr. 0.15.
Assortiment en plumes Perry.
Papier à couvrir, la feuille, fr. 0.03 et 0.05.
Pap. carbone bleu ou noir, la feuille, fr. 0.20.
Papier calque, la feuille, fr. 0.10.
Papier buvard, la feuille, fr. 0.10.
Papier dessin, la feuille, fr. 0.05 et 0.10.
Crale américaine Waltham, la boîte, fr. 1.50.
Crale de couleur Robert, la boîte, fr. 1.25.
Gommes à effacer, pièce, fr. 0.10, 0.25 et 0.50.
Sous peu paraîtra un aperçu de prix des fournitures de bureaux, de dessin et papiers.

ACCOUCHEUSE Diplômée 1re cl. en France et en Belgique.
CONSULTATIONS SECRETES
A toutes époques, retards, discret
14, Place des Martyrs, (Pr. rue Neuve,) Bruxelles (3003)

LOCATIONS DIVERSES

MAISON meubl. à remettre ou chambres à couch. à vendre, r. Chemin de Fer, 6. (5089)

BEL APPART. garni prem. étage, 8 pl., 100, r. Jourdan, s'adr. même rue 128. (5122)

POUR cause de santé à remettre magas. *Modes et Fournitures.* Bonne client., petit loyer, 127, r. de la Victoire.

A LOUER beau petit appartem. garni, suis., salle à mang., ch. à c. sq. Marguerite, 18. (2998)

UCCLE. — A vendre ou à louer belle maison mod., 11 pl., 2 jard., s. électr., tar. a. de bains, située 40, r. Henri Vanderlinden. Pour cond. s'adr. 28, boul. de Waterloo.

APPART. à louer, 4 pl., mans., gaz, eau, électricité, 55 fr. 6-8, rue du Lombard. (5042)

SUPERBE LOCAL p. dépôt bicyclettes disponible dans quart. riche, situat. avantageuse. Ecr. S. B. bur. Agra. Maison S. Pelagères, 52. (5019)

CAUSE DEPART 11,500 mais. rentier, jardin, situation saine, agréable, 21 r. Beeckman. Uccle-Hestre (5107)

UCCLE. A louer belle pet. mais. avec jardin, 658, chaussée d'Alsemberg. (3087)

A VENDRE maison commerce 1 étage, sit. Brux. Centre rapp. 8 % Rép. A. B. V. bur. du journ., M. aux Poulets. (3041)

57, R. WITTMAN, à Schaerb., mais. à vend. en pay. 20 ans le loyer ; pour mal., voit. et faut. roul. à manèv. brev. à vendre, dor. bas prix. (3067)

DEMANDES D'EMPLOI

Fonction. Etat inocc. dem. empl., occ. suppl., ou repres. cond. tr. mod. F. H. 48, bur. J. (5124)

ORPHELINE 28 ans wallonne dem. pl. chez pers. seule. Bons certif. L. Q., 26, rue de l'Enseignement.

PROPRE femme de mén. ch. pl. pour faire quart. ou journ., rue de la Limite, 90, St-Josse.

PERSONNE dem. faire quart. ou 1/2 journée, r. d'Ecosse, 48.

PERSONNE dem. faire quart. ou 1/2 journ. matin, 18, rue de Parme (prem. étage).

JEUNE pers. ch. place aisidère ou aide compt. Ecr. M. Z. 17, bur du j.

EMPLOYE sérieux et actif, bon compt., dem. empl. quelc. app. mod. Rép. intit. F. R., bur. du journal.

PERSONNE dom. faire ménage ou quartier, 97, rue Ransfort.

FEMME ch. journée ou quart. à faire. Ecr. 14, r. du Chasseur, F. T

MEN. dist. sans enf. tr. soign. habit. camp. dem. occup. mais. ville ou camp. meubl. inoccupée pour garde. Cond. à convenir. M. C. 22, bur. journal. (5080)

ANNONCES DIVERSES

MESDAMES
J'entreprends complet dernier cuic à façon (25 fr.), avenue Duchesne, 58. (3069)

BEAU SAL. Louis XIV et Louis XV non garni à vendre d'occas. Prendre adr. bureau journal. (5120)

ON DESIRE entrer relations avec pers. conn. une bonne fabrication de cirage. Ecr. G. B., b. du journal. (5163)

TAILLEUR 1er ordre, pr homme, sait rep. sous., rés. fixe mod. très soigné. Thibaut, rue Vandenhesgen, 14, Bruxelles. (3041)

ON DESIRE acheter d'occasion broch. théâtrales. Ecr. P. K. 6, bur. journal. (3773)

ON CHERCHE se mettre en rapp. avec pers. bien pour lancer affaire avantageuse. Petit cap. nécessaire. A. B. C. 42, bur. journ. (5059)

ALIMENTATION. SAVONS, etc. — Pers. sérieuse disposant magasin dem. dépôt de fab. réf. R. L., rue de la Chaussée, 66, Mons. (3064)

GROS REVENUS
Firme premier ordre acc. dépôts capit. 7 à 10 p. c. int. Retraits à vol. Contre-abool. Escompte, com. indus. financ. dem. agents sér. Ecr. G. P., Office Publicité, Brux. (3158)

J. HOMME belge, ex fam. fr. sér. voudr. conn. M. honorab. com. comp. dés. B. J. bur. j. (3119)

ON DES. repr. ou s'intér. aff. com. ou ind. bénéfices prouvés par comptabilité. Ecr. bur. journ. H. V. (3070)

BENEFICES fac. offerts à M. ou dame dist. ayant relat. haute société. Tr. sérieux. Ecr. R. V. M. bur. journ. (5111)

EXCELLENTS clapiers et niches à vendre, parf. état, pr. neufs, M. S. 8, bur. du journal.

HAUTBOIS tout neuf syst. Boem, méth. Bred et nécess. de La Fayette. Val. 250 fr. à v. 100 fr. Cornélis, 249, r. du Progrès. (5101)

15 LITRES vieille huile de lin à vendre. Prendre adr. bureau journal. (5119)

A VENDRE : un moteur à gaz 10 HP ; une machine à vapeur 6 HP. 182, rue des Tanneurs. (3225)

J'ACHÈTE
Sacs tous genres, neufs, usagés
89, RUE VAN ARTEVELDE, 89
BRUXELLES (3182)

PAPIERS de chocolat et tubes de couleur et d'encre vides. Très gros prix. 183, rue des Tanneurs. (3207)

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE
ADRESSEZ-VOUS EN TOUTE CONFIANCE :
IMPRIMERIE
Financière & Commerciale
Société anonyme
1, Quai du Chantier, 1
BRUXELLES
PRIX DE GUERRE

SPECTACLES

SOIR-SOIRE. — Tous les soirs, à 8 h.

GAITE. — A 8 h. 1/4, « Un Bonheur, Mesdames » (Mme Bachal, M. Bourges). Dim., lundi, mardi, à 4 h., matinée (dernières).

ROYAL AMERICAIN. — A 2 h. 1/2, « Le Grand Magicien ».

LA CIGALE, rue Gray. — A 2 h. 1/2, « Les Petits Brebis ».

MAISON DE VERRE. — « Un père pour 2 fr. 50 », « Les Recettes de S. Rubens ».

MOLIÈRE. — A 8 h. « La Cour disgrâce ».

OLYMPIA. — A 8 h., « Le Million ».

THEATRE DE LA BOURSE. — A 8 h. 1/2, « Mec chaco ». Dim. et fêtes, matinée à 2 h. 1/2.

SCALA. — A 9 h., « La Revue » (scènes nouvelles). Dim., jeudis et fêtes, mat. à 4 h.

WINTER-PALACE. — « La Dame Vadrouille ». Dimanche, lundi et mardi, à 4 h., matinée.

IMPERIA VARIA. — Music-hall, variétés. Mercredis, dimanches et jeudis à 8 h.; dim. à 2 h. matin.

TROCADERO. — Les 18, 19, 20, 22 et 23 mars, « Robin des Bois », gr. spectacle avec Mlle Grassi, M. Maas et l'orchestre du Trocadéro direction César Borré. Films cinémat. : « La Souris Bleue », vaudeville en 4 parties.

VIEUX BRUXELLES. — « Les Saltimbanques », opérette en 3 actes. Matinées les dimanches et jeudis à 4 h. 1/2. Entrée générale, fr. 0.50. Consommation non obligatoire.

HET VLAAMSCH TONNEEL (Alhambra), Bourse de la Senne. — « De Zwarte Baron » (dernières).

VLAAMSCHE SCHOUWBURG, rue de Laeken. Dimanches (matinée et soirée) et lundi, à 8 h. 1/2. (Voir affiche du jour).

PRADO, Pl. Commerce, Molenbeek. — Dim. (mat. et soirée), lundis, jeudis et samedis, voir affiche).

BRUXELLES-KERMESSE, rue des Pierres. — Ouverte, 1,500 pl. Hab. Hôtes. Vendredi, nouv. débuts.

MAJESTIC, 48, boul. du Nord. — Programme de famille. Orchestre de premier ordre.

AU MOKA, 180, Boulevard du Nord. — Séances symphoniques. Tea-Room.

SPLENDID CINEMA. — « Pêcheurs de Perles » féerie ; « Amour sublime », grand drame Nordisk en 4 actes.

PALACE-CINEMA, rue Neuve. — Spectacle de famille, de 2 h. 1/2 à 11 h.

CINEMA DU PROGRES, rue du Progrès. — De 2 h. 1/2 à 11 h., séances permanentes.

CINEMA COLONIAL, rue de la Montagne. — Spectacle de famille.

Imprimerie Financière et Commerciale
1, Quai du Chantier, Bruxelles.